

LE SPORT POUR TOUS



CNDS

2017

Rapport d'Activité



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



CNDS

2017

Rapport d'Activité

ÉDITORIAL DE

MME ROXANA MARACINEANU, MINISTRE DES SPORTS

ÉDITORIAL DE

MME ARIELLE PIAZZA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

L'ANNÉE 2017, EN QUELQUES MOTS, PAR

MME ARMELLE DAAM, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CNDS

LE PARTENARIAT AVEC LA FRANÇAISE DES JEUX (FDJ) PAR

MME STÉPHANE PALLEZ, PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CHIFFRES CLÉS 2017



ÉDITORIAL DE MME ROXANA MARACINEANU, MINISTRE DES SPORTS

L'année 2017 a été marquée par l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, le 13 septembre à Lima.

Cette formidable victoire est notamment le fruit de la mobilisation des partenaires constitutifs du GIP Paris 2024 mais aussi de l'ensemble des acteurs qui œuvrent au quotidien pour développer le sport pour toutes et pour tous, sur tous les territoires. Elle témoigne de la vitalité et du dynamisme du secteur sportif, véritable vecteur de cohésion et d'éducation dans notre pays et dont l'impact économique et social est essentiel.

En tant que nouvelle Ministre chargée des sports, je livre aujourd'hui une appréciation positive des actions menées par le CNDP. Qu'il s'agisse de la poursuite de ses objectifs en matière de construction ou de rénovation d'équipements sportifs, de structuration du mouvement sportif via plus particulièrement l'emploi avec 5 200 éducateurs sportifs qualifiés qui émaillent notre territoire, de réduction des inégalités d'accès à la pratique pour faire du sport un véritable outil de remédiation sociale. Outre ses missions originelles, l'établissement a mené à bien le plan « Héritage 2024 » pour que les Jeux soient ceux de tous les territoires et de tous les citoyens.

Cette action s'est poursuivie en 2018 avec la mise en œuvre du plan « Héritage et Société » qui s'est traduit très concrètement par le lancement de trois appels à projets nationaux centrés sur l'innovation et le handicap, la réalisation d'équipements de proximité en accès libre pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer du sport en ville comme dans les campagnes et veiller ainsi à une durabilité de ces équipements bien au-delà de 2024. Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination pour que les missions de développement des pratiques dévolues aujourd'hui au CNDP puissent se développer plus encore dans une collégialité renouvelée dans la future organisation du sport en France.

Je forme le vœu que la nouvelle gouvernance partenariale nous permette d'imaginer et de mettre en œuvre des offres sportives adaptées aux besoins des publics en respectant les spécificités des territoires et des acteurs, avec un point d'étape essentiel en 2024 qui pourra inscrire, je l'espère, notre action dans la durée.

CN 2017



DS

ÉDITORIAL DE MME ARIELLE PIAZZA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS



Le 2 août 2024, les Jeux Olympiques de Paris 2024 débiteront. Dans 6 ans, les yeux du monde entier se tourneront vers Paris pour fêter le sport, pratique au combien universelle. Dans 6 ans, on parlera de sport matin, midi et soir. A nous de faire collectivement de ces Jeux Olympiques et Paralympiques une réussite pour la France et une réussite pour le sport. Ils se doivent d'être un magnifique élan pour promouvoir et développer le sport auprès de toutes les françaises et tous les français.

Développer le sport, c'est une mission chevillée au corps du CNDS. En 2017, le CNDS a poursuivi sa mission avec une attention particulière portée à trois actions. Premièrement, la poursuite du soutien au développement de nos équipements sportifs partout en France notamment en territoires carencés, en Outre-Mer et en Corse. Des équipements sportifs qui se doivent d'être plus nombreux mais également plus innovants. L'année 2017 aura ainsi vu l'aboutissement du premier concours d'idées sur les équipements sportifs innovants à l'attention des étudiants en architecture et ingénierie du bâtiment. Une expérience à renouveler !

Deuxièmement, le CNDS a cherché à accroître sa visibilité en capitalisant sur une communication renouvelée. Grâce à une stratégie d'intégration ambitieuse des réseaux sociaux, le CNDS communique dorénavant sur LinkedIn, Twitter et Facebook. La visibilité du CNDS est essentielle pour augmenter sa notoriété, expliciter ses nouvelles orientations et atteindre de nouveaux porteurs de projets. C'est un enjeu fondamental et une ambition qu'il faudra poursuivre. Je tiens à remercier les équipes du CNDS pour le travail remarquable qui a été réalisé.

Enfin, le CNDS a contribué à impulser une dynamique autour de l'Héritage de la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 avec la mobilisation d'une enveloppe dédiée de 20 millions d'euros. Ces Jeux Olympiques et Paralympiques doivent en effet être destinés à toutes et tous, quel que soit son âge et son territoire. Il faudra créer les conditions d'une émulation, l'effet d'une caisse de résonance pour s'assurer que ces Jeux ne soient pas seulement ceux de notre belle capitale mais également un moment de sport et de convivialité pour toutes les françaises et tous les français. Je souhaite que le CNDS puisse continuer à porter cette ambition.

Je souhaiterai remercier les membres du Conseil d'Administration, représentants du mouvement sportif, des collectivités territoriales et de l'administration de l'Etat. La gouvernance partenariale du CNDS est la plus grande de ses richesses. En 2017, nous avons continué à développer le Sport Santé, le Sport Handicap, le Sport Féminin et le Sport pour Tous qui me tient particulièrement à cœur. Sur ce dernier point, nous devons poursuivre les démarches que nous avons engagées pour défendre la vision d'un Sport pour Tous, allié fort et ambitieux pour bâtir une société défendant l'égalité, le vivre ensemble, le bien-être, l'éducation, la diversité, l'humilité et le dépassement de soi. Nous devons continuer de placer le sport au centre de nos entreprises, de nos écoles, de nos communes et de nos territoires.

Avec 42% du parc d'équipements sportifs qui a plus de 35 ans d'ancienneté et une française sur deux qui atteint seulement le niveau d'activité recommandé, les défis qui nous attendent sont nombreux. Il faudra les moyens, l'ambition et l'envie nécessaire pour les relever !



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



**L'ANNÉE 2017, EN QUELQUES MOTS,
PAR MME ARMELLE DAAM,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CNDS**



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Le CNDS a en 2017 contribué à impulser une dynamique autour de l'Héritage de la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette contribution s'est traduite par une ressource et un plan dédié « Héritage 2024 » d'un montant total de 20 M€ :

- 10 M€ pour la construction d'équipements sportifs de proximité et en accès libre ;
- 6 M€ pour le soutien aux plans de développement des fédérations sportives, la détection de la Génération 2024, et les actions de promotion et de communication relatives aux Grands Événements Sportifs Internationaux pour faire rayonner la France sur la scène internationale et qui ont connu une accélération sans conteste à quelques mois de la décision de l'attribution des Jeux à Lima ;
- 4 M€ pour le soutien aux actions éducatives et un renforcement du plan « J'apprends à nager » pour que l'apprentissage de la natation ne soit plus un frein pour des milliers d'enfants.

L'année 2017 a également été marquée par le plan de développement des équipements des territoires ultramarins dont la carence et l'éloignement géographique sont avérés. L'Etat a répondu présent avec plus de 13 M€ et 20% du budget d'investissement fléché sur ce plan car on sait l'enjeu que représente le sport pour ces territoires en terme d'inclusion sociale et de développement de la pratique.

Les priorités d'intervention de la part territoriale ont été confirmées autour de l'emploi sportif dont une enquête exhaustive menée avec le Pôle Ressources National Sports de nature sur 10 ans a mis en évidence le potentiel de pérennisation et de structuration du monde sportif.

La part territoriale a aussi fait l'objet d'un chantier interministériel de simplification avec la mise en place d'OSIRIS et E-subvention permettant la dématérialisation à 100 % des dossiers de subvention. Je voudrais adresser un remerciement chaleureux aux associations sportives, aux délégués territoriaux et aux équipes du CNDS, de la DJEPVA et de la DSI pour avoir tenu le cap et permis que 100 % des dossiers soient payés fin novembre 2017 malgré des débuts complexes d'appropriation de ces nouveaux outils de suivi et d'instruction.

CHIFFRES CLÉS 2017
CNDS

PLAN HÉRITAGE 2024

- 10 M€ pour près de 500 équipements de proximité en accès libre
- 2 M€ pour 400 actions éducatives et promotion de la journée olympique
- 4 M€ pour la « Génération 2024 » pour 66 projets et 59 fédérations accompagnés

PART TERRITORIALE

- 136,5 M€ de subventions pour des associations sportives
- 18 081 associations financées (quasi stabilité du nombre)
- 46,5 M€ au soutien de près de 5 300 emplois
- 10,2 M€ consacrés à la promotion du « sport - santé »
- 20 M€ alloués à la féminisation du sport



**LE PARTENARIAT AVEC
LA FRANÇAISE DES JEUX (FDJ)
PAR MME STÉPHANE PALLEZ,
PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE**



Depuis plus de 35 ans, notre terrain de jeu favori chez FDJ, c'est le sport. Un engagement quotidien en tant que co-sponsor d'une équipe cycliste et d'athlètes de haut-niveau, mécène, opérateur de paris sportifs mais aussi partenaire d'institutions sportives, et soutien de grands événements du sport français.

Quel que soit le rôle qu'elle endosse, FDJ se mobilise chaque jour pour promouvoir les valeurs du sport que sont l'égalité des chances, la solidarité, l'éthique et la performance. Entreprise de référence du jeu en France, nous croyons en effet que chacun a droit à sa chance, que nous avons tous le droit d'accéder à une vie meilleure... et que le sport est un fantastique levier pour y arriver !

Cet engagement est naturellement lié à notre rôle de contributeur majeur du financement du sport pour tous. Depuis 1980, une partie des mises de nos joueurs - plus de 220 millions d'euros en 2017 - est redistribuée au CNDS. Plus de 5 milliards d'euros ont ainsi permis la construction et la rénovation d'infrastructures sportives, ainsi que le soutien à des clubs et associations de sport amateur sur tout le territoire français.

Parce que le sport porte en lui les valeurs qui nous fondent et nous rassemblent, FDJ a également été le premier partenaire soutien de la candidature aux Jeux de Paris en 2024, pour faire de ce grand rendez-vous planétaire une véritable chance pour la France, un accélérateur de progrès social et sociétal qui promeut l'égalité des chances.

Plus que jamais, nous nous engageons pour un sport universel qui prône l'égalité des chances, la mixité et l'absence de discrimination.

**SUBVENTIONS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

26 M€ au bénéfice des territoires
carencés

22 piscines dont 15 dans
les quartiers de la politique
de la ville (QPV)

13 M€ pour le plan de développement
Outre-Mer et Corse, soit 20%
des investissements

2 M€ consacrés à la mise en accessibilité
pour les personnes en situation
de handicap

SUBVENTIONS NATIONALES

**GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
INTERNATIONAUX (GESI)**

18 grands événements sportifs internationaux
(GESI) organisés en 2017 soutenus

50 participants à la réunion
« transfert d'expériences » sur les GESI

PART INNOVATION

23 associations financées dans
des domaines innovants

**FONDS DE SOUTIEN À LA
PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

943 000 € pour le soutien à la
production audiovisuelle
de disciplines non
médiatisées

130 dossiers soutenus
depuis 2014

1

9 PRÉSENTATION DU CNDP

10 1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

- A. Recettes budgétaires de l'établissement
- B. Dépenses budgétaires de l'établissement

12 2. SITUATION FINANCIÈRE DU CNDP

- A. Fonds de roulement de l'établissement
- B. Engagements pluriannuels de l'établissement

13 3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

2

14 PLAN « HÉRITAGE 2024 » : SOUTENIR DES ACTIONS PERMETTANT DE MOBILISER AUTOUR DU SPORT ET DE L'OLYMPISME

15 1. PRÉSENTATION DU PLAN « HÉRITAGE 2024 »

15 2. SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

15 3. SOUTENIR LES FÉDÉRATIONS POUR FAVORISER LA DÉTECTION DES JEUNES TALENTS, LA PERFORMANCE ET LE DÉVELOPPEMENT : « GÉNÉRATION 2024 »

- A. Présentation
- B. Zoom sur deux projets soutenus

16 4. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- A. Présentation de l'appel à projets
- B. Présentation des résultats
- C. Zoom : Une action éducative au Cercle nautique de Meaux aviron

3

17 PART TERRITORIALE : LE SOUTIEN RENFORCÉ À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX TERRITOIRES

18 1. OBJECTIFS PRIORITAIRES EN 2017 : L'EMPLOI, LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET LE SPORT SANTÉ

- A. Présentation des orientations 2017
- B. Objectif « emploi »
- C. Objectif « sport – santé »
- D. Objectif « sport féminin »
- E. Objectif « sport handicap »

22 2. CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE

- A. Evolution du nombre de bénéficiaires
- B. Evolution des montants moyens des subventions
- C. Evolution des objectifs opérationnels
- D. Financement par type de territoires

24 3. RÉSEAU DU CNDP SUR LE TERRITOIRE : 3 QUESTIONS À MARIE-NOËLLE DESTANDAU, CHEFFE DU PÔLE SPORT AU SEIN DE LA DRDJSCS NOUVELLE-AQUITAINE

4

25 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES TERRITOIRES CARENCÉS ET SOUTIEN À L'INNOVATION

26 1. ORIENTATIONS 2017 DE L'ENVELOPPE RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- A. Poursuite de la réforme relative aux équipements en territoires carencés
- B. Deux nouvelles enveloppes : Outre-Mer/Corse et Héritage 2024
- C. Soutien à l'innovation

27 2. CHIFFRES CLÉS DE LA PART ÉQUIPEMENT

- A. Enveloppe « Héritage 2024 »
- B. Enveloppe relative aux équipements structurants nationaux
- C. Enveloppe relative aux équipements structurants locaux
- D. Plan de développement des équipements en Outre-Mer et Corse

32 3. PREMIER CONCOURS D'IDÉES « INNOVATION » : UNE EXPÉRIENCE À RENOUVELER

- A. Présentation du concours
- B. Présentation des lauréats

33 4. LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS RELATIF AUX ÉTUDES D'ÉQUIPEMENTS DÉMONSTRATEURS INNOVANTS EN TERRITOIRES ULTRAMARINS

5

34 PART NATIONALE

35 1. PART INNOVATION

35 2. FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

36 3. GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

- A. Projets soutenus en 2017
- B. Accompagnement du CNDP

38 4. SOUTIEN AU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF) ET AU COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

- A. Soutien au Comité national olympique et sportif français (CNOSF)
- B. Soutien au Comité paralympique et sportif français (CPSF)

6

39 ANNEXES

40 1. COMPTE DE RÉSULTAT

41 2. BILAN DE L'EXERCICE

42 3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDP

44 4. ORGANIGRAMME DU CNDP

45 5. ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDP

46 6. GLOSSAIRE

47 7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS

7

48 EN RÉSUMÉ

CNDS
2017
Rapport d'Activité

PRÉSENTATION DU CNDS



PRÉSENTATION DU CNDS

1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CNDS est soumis au régime financier et comptable fixé par les dispositions des décrets n°2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 qui s'appliquent aux administrations publiques. Le solde budgétaire du CNDS se traduit, en 2017, par un excédent de 39,3 M€.

A. RECETTES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les **recettes budgétaires** ont été prises en charge dans les comptes de l'établissement pour un montant total de **285,7 M€**, dont la quasi-totalité est constituée par des recettes affectées par les lois de finances initiale (LFI) et rectificative (LFR). En effet, fin 2017, le CNDS a bénéficié d'une recette nette de 25,9 M€ en LFR enregistrée au 31/12/2017 dans les comptes et destinée à prendre en compte de façon partielle le financement des restes à payer équipements.. Ces recettes budgétaires se ventilent en quatre rubriques :

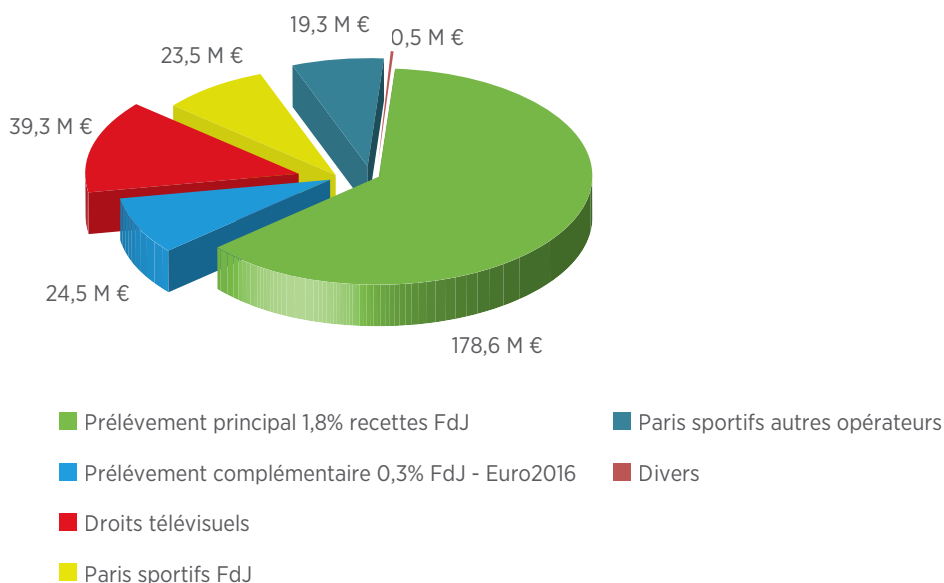
■ **79,3%** des recettes proviennent de la **Française des Jeux (FDJ®)** :

- 62,5% soit 178,6 M€ au titre d'un prélèvement principal de 1,8% sur les recettes de la FdJ® hors paris sportifs,
- 8,6% soit 24,5 M€ afférents à un prélèvement complémentaire de 0,3% sur les recettes de la FdJ®,
- 8,2% soit 23,5 M€ au titre des paris sportifs gérés par la FdJ®,

■ **13,8%** des recettes, soit 39,3 M€, correspond à un produit sur la **diffusion des manifestations sportives** (droits télévisuels de la taxe dite «Buffet»),

■ **6,8%** soit 19,3 M€ au titre des **paris sportifs en ligne**,

■ Les autres recettes (**0,2%**) s'élevant à 0,5 M€ correspondent à des **versements de subventions** (subventions non employées ou non conformes à leur objet initial).



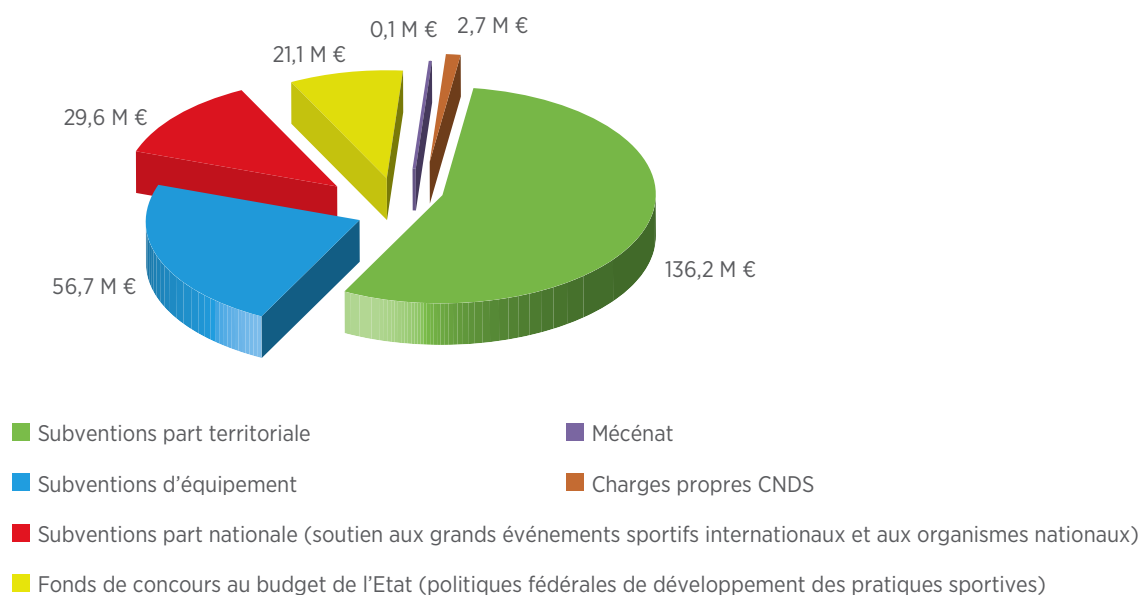
B. DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les **dépenses budgétaires** se sont élevées à **246,4 M€** et correspondent aux :

- **Subventions de la part territoriale** pour **136,2 M€** (subventions accordées aux associations par les délégués territoriaux du CNDS), soit 55,3% des dépenses,
- **Subventions d'équipement** pour **56,7 M€** : il s'agit des versements au titre des subventions attribuées depuis la création de l'établissement aux collectivités territoriales ou associations et versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux y compris les derniers versements afférents au financement des stades de l'EURO 2016 pour un montant de 15,4 M€, soit 23% des dépenses,
- **Subventions de la part dite «nationale»** pour **29,6 M€** (principalement la contribution au titre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les subventions attribuées aux organismes nationaux, au CNOSF et CPSF, et le soutien aux grands événements sportifs internationaux) soit 12% des dépenses,
- **Fonds de concours** pour **21,1 M€** (financement des politiques fédérales de développement des pratiques sportives) soit 8,6% des dépenses,
- **Opérations relatives au mécénat** qui ont été réalisées à hauteur de **0,1 M€** soit 0,4% des dépenses,
- **Charges propres de l'établissement** pour **2,7 M€** soit 1,1% des dépenses.

En recettes, le budget est donc exécuté à hauteur de 285,7 M€ y compris l'abondement LFR 2017 de 25,9 M€ net. Hormis ce versement, le taux d'exécution approche les 100%.

En dépenses, le budget est exécuté à hauteur de 246,4 M€ en retrait de 10,9 M€ soit un taux d'exécution de 95,7%. L'écart est lié à la sous-exécution des dépenses d'intervention (équipements) liée au calendrier de notification de subventions (Conseil d'administration unique en fin d'année au lieu de deux par le passé).



PRÉSENTATION DU CNDS

2. SITUATION FINANCIÈRE DU CNDS

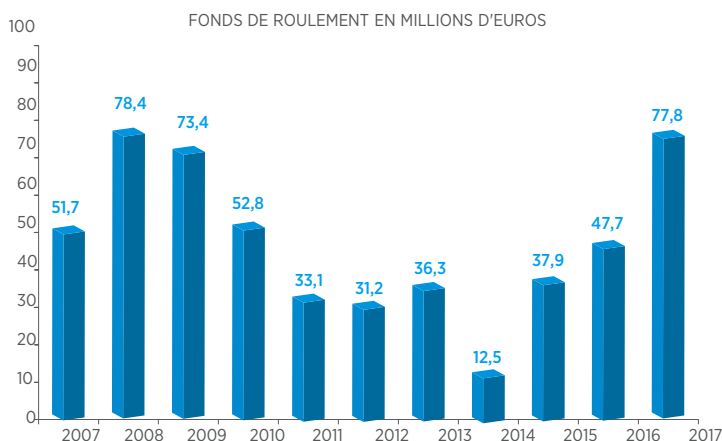
A. FONDS DE ROULEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le **fonds de roulement** atteint un montant de **77,8 M€ au 31/12/2017**. Le fonds de roulement traduit la sécurité financière de l'établissement, la qualité de sa structure de financement et sa soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution du fonds de roulement depuis la création du CNDS.

Cette évolution traduit une consolidation croissante mais qui doit être mise en regard du niveau des restes à payer sur les opérations antérieures, principalement sur le volet des équipements sportifs et des mesures emplois, qui gagent les ressources de l'établissement. Le montant de 77,8 M€ intègre aussi 27 M€ de recettes supplémentaires brutes liées à la LFR et enregistrées dans les comptes à cette date mais dont l'utilisation n'est prévue que sur l'exercice suivant pour le financement des restes à payer.

Ce niveau de fonds de roulement se situe à une proportion de seulement 30% du montant total des engagements de l'établissement au 31/12/2017.



B. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour ce qui concerne les engagements pluriannuels, ils constituent un enjeu majeur pour l'établissement et sont liés à la nature même des opérations du CNDS s'agissant tout particulièrement des subventions d'équipement.

Depuis l'exercice 2012, la gouvernance de l'établissement s'est attachée à la maîtrise des engagements de l'établissement afin de préserver sa soutenabilité budgétaire.

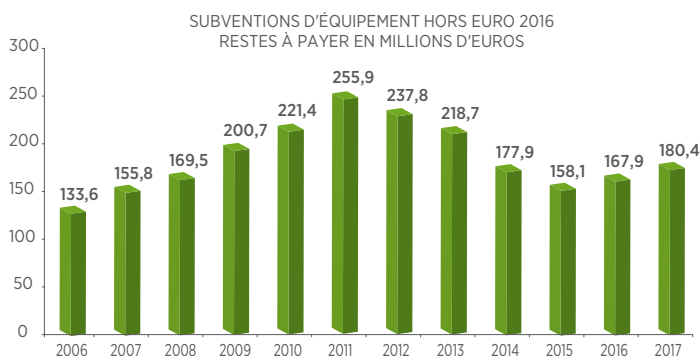
Au 31/12/2017, **il reste à honorer un montant total d'engagements de 251,2 M€** qui se ventile selon les principales destinations suivantes :

■ **180,4 M€** au titre des **subventions d'équipement**,

■ **59 M€** au titre de la **part territoriale** (mesures en faveur de l'emploi et de l'apprentissage),

■ **10,2 M€** au titre des **grands événements sportifs internationaux**.

Le graphique ci-dessous retrace les restes à payer constatés au titre des seules subventions d'équipement hors stades de l'EURO 2016.



Ainsi, après une hausse continue jusqu'en 2011, la période 2012 à 2015 a été marquée par un effort résolu de maîtrise budgétaire.

Les restes à payer repartent toutefois à la hausse à compter de l'exercice 2016 du fait principal des engagements pris au titre des plans « Outre-Mer et Corse » (10 M€ en prévision et 13 M€ en exécuté) et « Héritage 2024 / Société » (10 M€ pour le volet équipements de proximité).

PRÉSENTATION DU CNDS

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2017, le plafond d'emploi de l'établissement a été fixé à **23 équivalents temps plein (ETP)**, tout comme pour l'année 2016. En matière de personnel, 8 départs et 8 arrivées sont intervenus en 2017. L'établissement a accueilli de nouveaux agents, dont un apprenti, permettant d'adapter d'une part, l'organisation interne aux évolutions de la politique de l'établissement, et d'autre part, d'engager une évolution de ses missions. Ainsi, la création au sein du CNDS d'un poste de chargé-e de communication, a permis de renforcer la visibilité des actions, travaux et projets de l'établissement.



COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DU CNDS : LES INNOVATIONS

RÉSEAUX SOCIAUX

Inclure les réseaux sociaux dans la stratégie de communication du CNDS est devenu nécessaire pour :

- développer la visibilité et donc la notoriété de l'établissement ;
- expliciter les nouvelles orientations du CNDS à ses partenaires traditionnels (fédérations sportives, tutelles, CNOSE, CPSF...);
- atteindre de nouveaux porteurs de projets correspondants aux nouvelles missions.

Ainsi, en 2017, le CNDS a investi trois réseaux sociaux, permettant de toucher des publics distincts : **LinkedIn** (réseau social professionnel, permettant d'investir le secteur sportif privé, **2 200 abonnés** à la page CNDS), **Twitter** (réseau professionnel, permettant notamment d'interagir avec le réseau local du CNDS, **1 634 abonnés**) et **Facebook** (réseau social personnel et familial, **800 abonnés**). Le CNDS peut y relayer ses informations (campagnes, appels à projets, orientations...) et valoriser les actions financées de manière instantanée.



WIKIPÉDIA

Wikipédia est l'une des plateformes les plus consultées au monde, mais le référencement d'un établissement suit une procédure stricte. Le CNDS a satisfait à ces règles, ce qui a abouti à la mise en ligne d'une page dédiée à l'établissement.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_national_pour_le_d%C3%A9veloppement_du_sport



AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le CNDS a poursuivi la publication de brochures permettant de faire connaître les orientations de l'établissement : conception notamment d'une plaquette « **Héritage Paris 2024** » revenant sur ce plan sociétal financé par le CNDS, et de documents présentant les appels à projets et concours d'idées de l'établissement (notamment celui relatif à l'appel à l'appel à projets relatif aux études d'équipements démonstrateurs innovants en Outre-Mer). Varier les supports de communication (en ligne et imprimés) permet ainsi de diffuser les informations efficacement, auprès d'un large public et d'accompagner les évolutions de l'établissement.

**PLAN
«HÉRITAGE 2024»**

PLAN «HÉRITAGE 2024»

SOUTENIR DES ACTIONS PERMETTANT DE MOBILISER AUTOUR DU SPORT ET DE L'OLYMPISME

1. PRÉSENTATION DU PLAN « HÉRITAGE 2024 »

L'État soutient et accompagne la Ville de Paris pour sa candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Dans ce cadre, **20 M€ ont été consacrés à l'héritage de la candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, au profit de l'ensemble du territoire national :**

■ **10 M€** pour la **construction d'équipements sportifs de proximité,**

■ **6 M€** pour le **soutien aux plans de développement des fédérations sportives, la détection de la « Génération 2024 »** et le **renforcement des subventions relatives aux Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI)** dans le contexte d'une accélération de l'organisation de ces derniers comme rampe de lancement avant l'attribution des JOP à Lima le 13 septembre 2017,

■ **4 M€** pour le **soutien aux associations sportives locales.**

2. SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Ce plan « Héritage 2024 » a été conçu pour encourager le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous sur l'ensemble du territoire. L'objectif était de promouvoir le sport pour tous à travers la **création d'infrastructures légères** se bâtissant rapidement, à coût mesuré, en accès libre, de façon à laisser une empreinte de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le résultat de cette campagne exceptionnelle qui a suscité un engouement important est détaillé au chapitre IV « Soutien aux équipements sportifs ».

3. SOUTENIR LES FÉDÉRATIONS POUR FAVORISER LA DÉTECTION DES JEUNES TALENTS, LA PERFORMANCE ET LE DÉVELOPPEMENT : « GÉNÉRATION 2024 »

A. PRÉSENTATION

Deux appels à projets ont été lancés afin d'accompagner les fédérations à s'inscrire dans la dynamique de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et contribuer à la transformation du paysage sportif :

■ **1,5 M€ au profit de l'accompagnement des projets de développement des fédérations**

L'objectif a été de permettre aux fédérations de s'organiser au mieux et durablement en vue de l'accueil des JOP 2024. Ainsi, les projets déposés devaient viser à améliorer les compétences en matière d'**innovation**, de **suivi socioprofessionnel**, de **structuration** et de **formation des bénévoles**.

37 projets ont été retenus (75 déposés) **portés par 34 fédérations agréées** (soit près de **80% des structures ayant répondu à l'appel à projets**). Sur 37 projets, 5 concernaient le suivi socio-professionnel, 23 l'innovation et 28 la structuration des clubs et formation des bénévoles (un même projet pouvant concerner une ou plusieurs des 3 orientations précitées).

■ **1 M€ au profit de l'accompagnement de la préparation paralympique**

Cet appel à projets avait pour objectif d'accompagner les acteurs du sport français afin d'optimiser la préparation à la performance des sportifs paralympiques (détection et accompagnement). Il s'adressait au Comité paralympique et sportif français (CPSF), aux fédérations sportives délégataires des disciplines inscrites aux Jeux Paralympiques d'hiver de 2018 et aux Jeux Paralympiques d'été de 2020, ainsi qu'aux fédérations sportives agréées mais non délégataires.

13 projets émanant de 11 fédérations ont été soutenus (dont 76% CPSF et fédérations délégataires en charge d'un sport paralympique).

■ **1,5 M€ au profit de « Génération 2024 : accompagnement des plans de détection fédéraux auprès des publics cibles »**

Le **fonds de concours du CNDS** sur le BOP 219 a été abondé de **1,5 million d'euros, dont un million destiné à soutenir 16 projets** (sur 31 déposés) **portés par 14 fédérations** proposant des dispositifs innovants de détection et d'identification des potentiels dans la dynamique des échéances olympiques et paralympiques de 2020 à 2028, plus particulièrement à destination de publics dont la représentation sur les podiums doit être optimisée : public féminin, public résidant dans les territoires carencés ou en situation de handicap.

■ **2 M€ au profit des grands événements sportifs internationaux (1,5 M€) et de l'accompagnement de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

PLAN «HÉRITAGE 2024»

SOUTENIR DES ACTIONS PERMETTANT DE MOBILISER AUTOUR DU SPORT ET DE L'OLYMPISME

B. ZOOM SUR DEUX PROJETS SOUTENUS

■ **Un simulateur de vol pour la Fédération française de vol à voile.** Afin de contribuer à diminuer les coûts des formations et rendre accessible à tous et partout le pilotage d'un planeur, la Fédération française de vol à voile a pu, via la subvention qui lui a été accordée (100 000 €), entamer le développement d'un simulateur de vol en réalité virtuelle, équipé d'un casque virtuel. Ce projet permet de toucher un public hors de sa sphère habituelle et de recruter de nouveaux pratiquants qui n'osent pas aujourd'hui venir sur un terrain de vol à voile et dont la formation pratique sera accélérée grâce aux compétences acquises en mode virtuel.



■ « Judo Adventure », le jeu vidéo de la Fédération française de judo

La Fédération française de judo a mis en place le jeu vidéo « Judo Adventure », destiné aux plus jeunes, permettant de transmettre ses valeurs et son savoir-faire, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2020 et 2024.

4. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

A. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

4 M€ ont été attribués pour la mise en place d'**actions portées par des associations locales** :

■ **2 M€** intégrés dans les crédits de la **part territoriale 2017** afin de développer des actions en matière de « sport – santé » (1 M€) et de renforcer l'apprentissage de la natation et du plan « J'apprends à nager » (1 M€) : ce plan a permis de mobiliser sur 3 ans plus de 6 M€ de crédits exceptionnels dédiés et de toucher ainsi, fin 2017, près de 200 000 enfants de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant notamment au sein des territoires carencés,

■ **2 M€** qui ont fait l'objet d'un **appel à projets national** afin de soutenir des **actions éducatives** permettant de créer et d'encourager des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil et de développer des **actions d'animation et de sensibilisation dans le cadre de la Journée olympique** du 23 juin 2017, trois mois avant la décision d'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

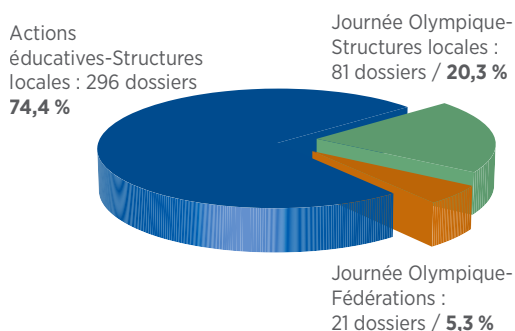
B. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Concernant l'appel à projets national, **près de 400 dossiers** ont été retenus en 2017 (1 063 dossiers reçus, soit plus de 37% de dossiers retenus), pour un montant total de **2 M€**, ventilés comme suit :

■ **296 projets** relevant d'**actions éducatives** (plus de 74% des dossiers retenus) pour un montant de 1,2 M€ (environ 60% du montant total) ;

■ **102 projets** relevant d'actions organisées dans le cadre de la **Journée olympique** (près de 26% des dossiers retenus) pour un montant de 0,8 M€ (40% du montant total).

Répartition des 398 dossiers retenus par type d'actions et par type de structures :



C. ZOOM : UNE ACTION ÉDUCATIVE AU CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON

Inscrit dans la démarche nationale de construction et de renforcement des passerelles entre le sport scolaire et le sport fédéral, le Cercle nautique de Meaux aviron a organisé des cycles de découverte pour des élèves de CM2. 14 séances ont été proposées à 180 jeunes issus de 7 écoles situées au sein de quartiers sensibles. Cette opération s'est conclue par une journée de défis sportifs entre écoles. Fort de la réussite de cette action et de la satisfaction des participants (élèves, enseignants et bénévoles), cette opération sera reconduite pour faire découvrir la pratique de l'aviron à d'autres jeunes élèves de Meaux.

CNDS

2017
Rapport d'Activité



PART TERRITORIALE



PART TERRITORIALE

LE SOUTIEN RENFORCÉ À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX TERRITOIRES

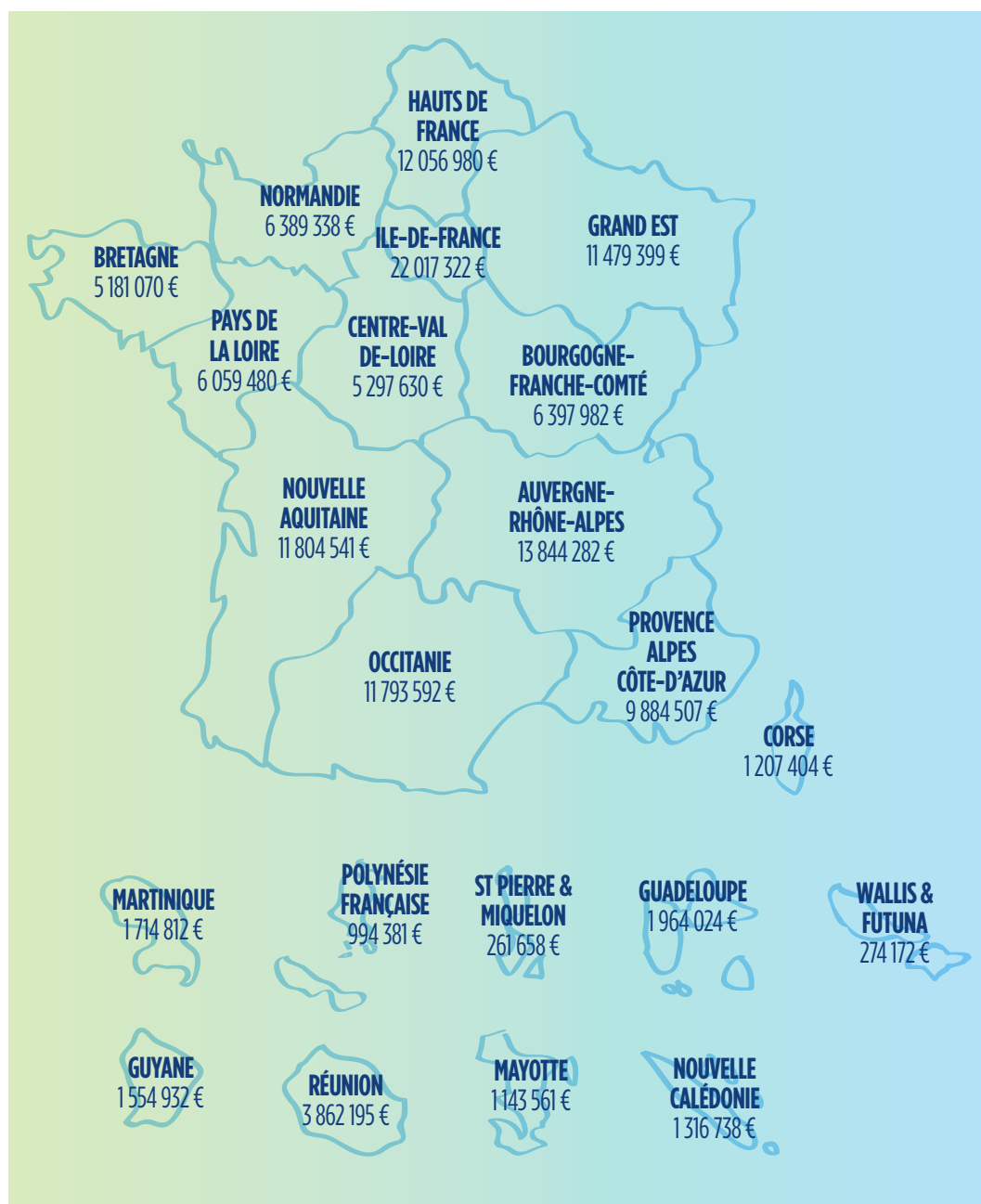
1. OBJECTIFS PRIORITAIRES EN 2017 : L'EMPLOI, LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET LE SPORT SANTÉ

A. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS 2017

Depuis la réforme de la part territoriale en 2013, les crédits mobilisés en faveur des projets associatifs ont permis sans conteste un meilleur accès de toutes et tous à la pratique sportive, et ce, sur tous les territoires.

L'année 2017 a été l'occasion pour les associations de poursuivre leur structuration pour être de véritables vecteurs de cohésion et d'éducation et rassembler la population autour de la candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

En 2017, le montant de la part territoriale s'est élevé à **136,5 M€**, soit + 3% par rapport à 2016 (132,5 M€), réparti comme suit :



B. OBJECTIF « EMPLOI »

En 2017, le **montant total des crédits** (part territoriale et part nationale) visant à financer le soutien à l'emploi sportif s'est élevé à **46,5 M€**, au profit de près de **5 300 emplois ainsi que de 250 aides ponctuelles à l'emploi** (non comptabilisées dans les objectifs « emploi »).

	Nombre d'emplois	Montants
Total "Emploi" dont	5 269	46 522 227 €
Emplois Citoyens du Sport	394	6 729 892 €
Autres emplois (emplois CNDS, emplois handicap,...)	4 875	38 799 330 €
Aides ponctuelles	-	993 005 €

Par ailleurs, de 2012 à 2017, le **montant alloué à l'emploi** (hors aides ponctuelles à l'emploi) a augmenté de **155%** et le **nombre d'emplois de 107%**.

	Montant*	Evol. annuelle	Evol. 2012-2017	Nombre	Evol. annuelle	Evol. 2012-2017
2012	17 614 966 €	-	155,1%	2 522	-	107,2%
2013	17 309 261 €	-1,7%		2 232	-11,5%	
2014	24 104 650 €	39,3%		2 838	27,2%	
2015	39 439 611 €	63,6%		4 628	63,1%	
2016	44 503 283 €	12,8%		5 041	8,9%	
2017	44 943 622 €	1,0%		5 226	3,7%	

* Hors aides ponctuelles à l'emploi

Fin 2017, le CNDS a confié au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes et au Pôle ressources national sports de nature (PRNSN), épaulés par Éric Maurence Consultants (spécialiste dans le domaine de l'observation de l'emploi sportif), la **réalisation d'une enquête nationale sur le dispositif des « Emplois CNDS »**.

Cette étude visait à **évaluer et qualifier la pérennisation des emplois créés depuis 2008 dans le cadre de ce dispositif au niveau national, à identifier les pistes d'amélioration et à accompagner les différents acteurs dans l'élaboration d'un outil d'aide à la décision**. La professionnalisation du mouvement sportif et la structuration des associations sportives est en effet une priorité-clé.

Les premières tendances de cette enquête qui ont été dévoilées le 28 juin 2018 confirment ainsi que **l'effet de levier des emplois CNDS est réel et mesurable**. En effet, les structures n'ont globalement pas eu besoin d'avoir recours à d'autres aides ou subventions publiques pour financer l'emploi après la fin de la convention. Le **pourcentage de conventions arrivées à terme échu (plus de 91 %), occupées par un ou plusieurs salariés de manière simultanée ou non, constitue un premier indice de pérennisation des emplois aidés par le CNDS**.

Par ailleurs, le **taux de pérennisation des emplois CNDS est de 79%** (dont 62 % pour le même salarié et surtout 96% débouchent sur des CDI).

Les aides à l'emploi CNDS s'avèrent également être un outil intéressant concernant l'insertion sur le marché du travail puisque **61% des salariés qui ont été embauchés dans le cadre des conventions de l'étude étaient soit étudiants, soit en recherche d'emploi**.





Zoom – UN EMPLOI « CITOYENS DU SPORT » À L'UNION RÉGIONALE SPORTIVE LÉO LAGRANGE OCCITANIE

Dans le cadre du plan « Citoyens du sport », le CNDS a alloué une subvention d'un montant total de 54 000€ sur 4 années à l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange Occitanie, pour le recrutement d'une éducatrice sportive.

Elle contribue par ses actions de terrain à répondre aux objectifs du plan de développement fédéral régional, notamment sur les axes du Plan national « Citoyens du sport, tous engagés et responsables » et du plan national de féminisation.

Ces missions contribuent à promouvoir le sport pour tous, la fonction éducative et sociale du sport et le « sport, santé, bien-être » ainsi que le sport comme facteur d'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concrètement, cette éducatrice anime des ateliers pédagogiques sportifs consacrés aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, accompagne les personnes fragilisées dans leur parcours d'accès à la pratique sportive régulière (orientation vers des structures sanitaires et sociales, centres médicaux et autres structures d'aide), coordonne et encadre des actions socio-sportives débouchant sur des journées sportives citoyennes, des séjours sportifs citoyens (raids multisports, séjours découvertes) et des séjours « sport, santé, bien-être ».

Au-delà de ces actions, elle sensibilise également des encadrants aux outils pédagogiques de la mallette de l'« Esprit Sportif ». Cette mallette accompagne la mise en place de parcours éducatifs, basés sur des ateliers de pratique sportive, sur la réflexion et le débat. Composée de huit outils pédagogiques distincts et complémentaires, elle invite les enfants à suivre un parcours qui les mènera à l'obtention d'un permis de conduite sportive.

C. OBJECTIF « SPORT – SANTÉ »

En 2017, **10,2 M€, soit 7,7 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques assurant la promotion du sport - santé. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés à cette thématique ont augmenté de **73 %** (+25 % entre 2016 et 2017). Sur cette même période, la part réservée à ces actions est passée de 4,3 % à 7,7 % (soit + 3,4 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2012-2017
Total "Sport - santé"	5 927 622 €	7 024 134 €	7 532 449 €	7 824 053 €	8 171 426 €	10 234 864 €	72,7%
% part territoriale	4,3%	5,4%	5,8%	5,9%	6,3%	7,7%	
Evolution annuelle	-	18,5%	7,2%	3,9%	4,4%	25,3%	

Zoom : UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE POUR LUTTER CONTRE LE CANCER

« Réseau Onco-Normand » est le réseau régional normand de cancérologie, dessiné dans le Plan cancer 2014-2019 comme une organisation pivot. Sa mission consiste à améliorer la qualité des soins en cancérologie, couvrant les activités de traitement et de suivi nécessaires à la prise en charge globale des patients atteints de cancer.

« Réseau Onco-Normand » a mené, en 2017, plusieurs actions, financées par le CNDS à hauteur de 10 000€ (21 % du coût total des actions), en proposant gratuitement des activités physiques adaptées (APA) aux patients, par la mise en place de 10 séances d'initiation encadrées par un coach sportif diplômé.

Ces activités permettent d'obtenir un effet positif sur la survie et le risque de rechute des patients ayant été traités pour un cancer non métastatique (sein et colon) et d'améliorer leur qualité de vie : bénéfice sur l'anxiété, la dépression, le sommeil, l'image du corps, le bien-être.

Ce dispositif a également pour but de faciliter par la suite l'adhésion des patients aux associations sportives ou à toute autre pratique durable d'activité physique.



D. OBJECTIF « SPORT FÉMININ »

En 2017, **près de 20 M€, soit près de 15 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes filles. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés aux femmes et aux jeunes filles ont augmenté de **61 %**. Sur cette même période, la part réservée aux femmes et aux jeunes filles est passée de 8,8 % à 14,8 % (soit + 6 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 2012-2017
Total Sport féminin	12 317 195 €	12 412 688 €	13 911 930 €	17 641 312 €	19 836 701 €	19 812 488 €	61%
% part territoriale	8,8%	9,5%	10,7%	13,4%	15,3%	14,8%	
Evolution annuelle	-	0,8%	12,1%	26,8%	12,4%	-0,1%	

Zoom : L'ESCRIME AU FÉMININ

Afin de développer la pratique féminine en escrime, la ligue d'escrime de Nouvelle-Aquitaine a développé un projet s'inscrivant dans le plan fédéral de féminisation, autour de trois axes : le sport loisir, le sport de compétition et l'escrime artistique (pratique consistant à retracer de manière chorégraphiée un combat historique).

Afin d'attirer de nouvelles licenciées féminines et de fidéliser les pratiquantes déjà licenciées, la Ligue a organisé 2 journées d'initiation dans la région rassemblant plus de 150 participantes. Elle a investi dans l'achat d'armes d'escrime artistique plus légères et donc plus facilement maniables par des sportives ainsi que de bustiers de protection pour les initiations.

Pour développer et renforcer la pratique compétitive des femmes, la Ligue a également mis en place un suivi particulier des jeunes compétitrices (M14 à M20), via la formation d'un collectif féminin. Elles ont ainsi pu disposer toute l'année d'un encadrement à la fois sur des regroupements et sur des compétitions.

E. OBJECTIF « SPORT HANDICAP »

En 2017, **près de 12 M€, soit près de 9 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés aux personnes en situation de handicap ont augmenté de **60%** (+12,7 % de 2016 à 2017). Sur cette même période, la part réservée aux personnes en situation de handicap est passée de 5,3 % à 8,9% (soit + 3,6 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 2012-2017
Total Sport Handicap	7 408 935 €	8 734 138 €	9 325 373 €	10 887 680 €	10 525 472 €	11 859 984 €	60,1%
Part Handicap	5,3%	6,7%	7,2%	8,3%	8,1%	8,9%	
Evolution annuelle	-	17,9%	6,8%	16,8%	-3,3%	12,7%	

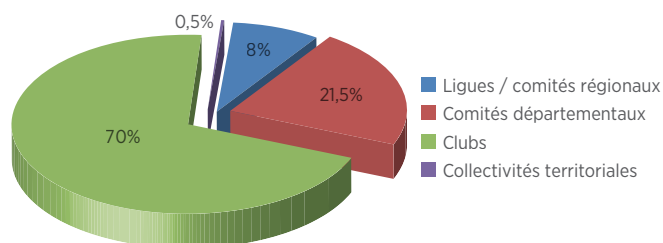


2. CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE ¹

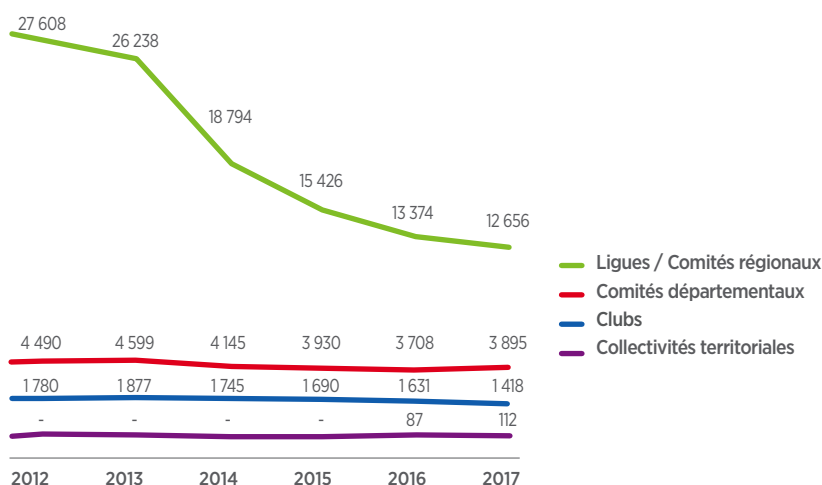
A. EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

En 2017, le CNDS a subventionné **18 081 associations et organismes sportifs** (contre 18 800 en 2016, soit -3,8%) répartis comme suit :

- **1 418 ligues ou comités régionaux**, soit 8 % ;
- **3 895 comités départementaux**, soit 21,5 % ;
- **12 656 clubs**, soit 70 % ;
- **112 collectivités territoriales**, soit 0,5 %
(au titre du dispositif «J'apprends à nager»).



L'évolution, depuis 2012, du nombre de bénéficiaires est la suivante :

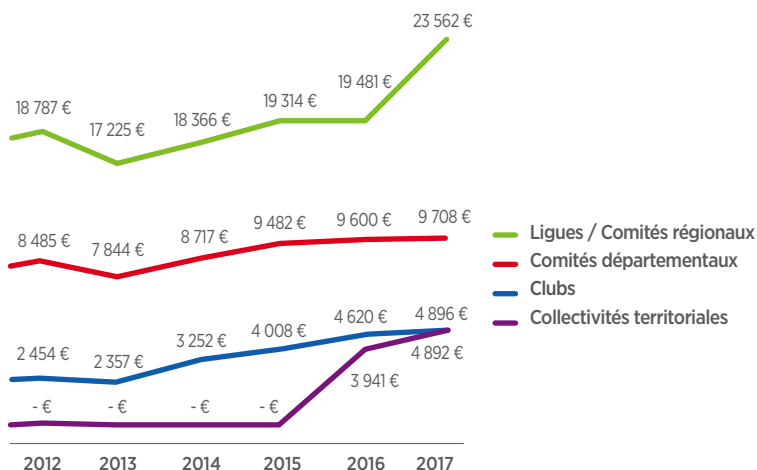


B. EVOLUTION DES MONTANTS MOYENS DES SUBVENTIONS

Le relèvement du seuil, en 2014, et le recentrage des priorités ont entraîné l'augmentation des montants moyens des subventions, et ce, quel que soit le type de bénéficiaires. Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire a été relevé en 2014 à 1 500 €. Ce seuil est néanmoins abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

En 2017, le montant moyen d'une subvention s'élève à **7 394€** (contre 6 888€ en 2016, soit + 7,3 %).

L'évolution depuis 2012, par type de structures, des montants moyens des subventions est la suivante :



1. Les statistiques, issues d'OSIRIS, portent sur un montant total de 133 689 022 euros puisqu'elles n'intègrent pas les données de la Corse, de Wallis et Futuna et de la Polynésie Française.

C. EVOLUTION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En 2017, l'objectif opérationnel qui a mobilisé le plus de crédits est celui de l'aide à l'emploi et à l'apprentissage (48 M€).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	2016	2017*	Evolution 2016/2017
a - Aide à l'accès au club	11 210 935 € 8,7%	-	-
b - Aide directe à l'activité sportive	21 521 363 € 16,6%	-	-
c - Activités péri et extra scolaires	2 984 498 € 2,3%	-	-
d - Pratique féminine & responsab.	7 638 342 € 5,9%	-	-
e - Accès au sport de haut niveau	5 151 802 € 4,0%	7 545 831 € 5,6%	46,5%
f - Aide à la formation	12 099 471 € 9,3%	13 489 972 € 10,1%	11,5%
g - Aide à l'emploi et à l'apprentissage	47 959 977 € 37,0%	48 057 334 € 35,9%	0,2%
h - Santé et éthique sportive	9 967 075 € 7,7%	13 321 118 € 10,0%	33,7%
i - Développement durable	158 187 € 0,1%	200 573 € 0,2%	26,8%
j - Dévelop. des sports de nature	753 328 € 0,6%	940 780 € 0,7%	24,9%
k - Promotion du sport	2 071 003 € 1,6%	2 694 691 € 2,0%	30,1%
l- Dévelop. du mouvement sportif	7 968 894 € 6,2%	-	-
m- Aide au développement associatif (a, b, c, d et l)	-	47 438 723 € 35,5%	-
Total	129 484 875 € 100,0%	133 689 022 € 100,0%	3,2%

* Les objectifs opérationnels ont été recentrés de 2016 à 2017 avec un passage de 12 à 8 objectifs (les objectifs a, b, c, d et l ont été regroupés sous un même objectif «Aide au développement associatif»)



D. FINANCEMENT PAR TYPE DE TERRITOIRES

En 2017, **près de 39 M€**, soit 29 % de la part territoriale globale ont été alloués à des **actions spécifiques en direction des territoires carencés**. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés aux territoires carencés ont augmenté de 10 % (-13,3 % de 2016 à 2017²). Sur cette même période, la part réservée aux territoires carencés est passée de 25,3 % à 29% (soit + 3,7 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol. 2016-2017	Evol. 2012-2017
Territoires carencés	35 284 518 € 25,3%	35 909 512 € 27,6%	26 364 588 € 20,4%	32 890 535 € 25,0%	44 794 722 € 34,6%	38 814 989 € 29,0%	-13,3%	10,0%
Tous territoires	104 002 931 € 74,7%	94 343 942 € 72,4%	102 932 028 € 79,6%	98 835 930 € 75,0%	84 690 153 € 65,4%	94 874 033 € 71,0%	12,0%	-8,8%
TOTAL	139 287 449 € 100,0%	130 253 454 € 100,0%	129 296 616 € 100,0%	131 726 465 € 100,0%	129 484 875 € 100,0%	133 689 022 € 100,0%	3,2%	-4,0%
Part territ. car.	25,3%	27,6%	20,4%	25,0%	34,6%	29,0%		



La carte des territoires carencés (hors communes en contrats de ruralité) éligibles à une subvention de la part territoriale du CNDS est présentée en annexe 7 page 47

2. La comparaison 2016-2017, pour les territoires carencés et territoires hors carencés, est méthodologiquement rendue difficile du fait :

- du changement d'items pour le statut des territoires – en effet, l'item « autres zones carencées » de 2016 (qui comprenait sans les différencier des zones rurales et urbaines) a été séparé en 2017 en 2 items « autres territoires ruraux carencés » et « autres territoires urbains carencés »,
- de l'appropriation par les délégués territoriaux et leurs équipes de la nouvelle application informatique OSIRIS – avec la correction de nombreuses anomalies entre décembre 2017 et mars 2018.

A noter en 2018 l'objectif fixé à l'établissement d'atteindre 50% des crédits d'intervention du CNDS (part territoriale + part équipement) au sein des zones carencées (quartiers politique de la ville et ZRR) et partant de l'exclusivité des créations d'emplois en flux pour rester au même niveau que 2017 exclusivement dans ces zones.

3. RÉSEAU DU CNDS SUR LE TERRITOIRE : 3 QUESTIONS À MARIE-NOËLLE DESTANDAU, CHEFFE DU PÔLE SPORT AU SEIN DE LA DRDJSCS NOUVELLE-AQUITAINE

Marie-Noëlle DESTANDAU est cheffe du pôle « sport » au sein de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de Nouvelle-Aquitaine. Elle raconte son parcours, son quotidien et ses missions relatives au CNDS.

SON PARCOURS

« Ancienne sportive de haut-niveau en équipe de France de gymnastique rythmique, je suis diplômée d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) et d'une maîtrise de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Suite à l'obtention du concours de professeur de sport en 1999, j'ai travaillé dans plusieurs directions départementales, avant d'obtenir le concours de conseiller technique et pédagogique supérieur en sport (CTPS sport) ».



SON QUOTIDIEN AU SEIN DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE NOUVELLE-AQUITAINE

« Cheffe du pôle « sport » à la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine, j'encadre et je manage une équipe de 21 agents répartis sur 3 sites, ainsi que 114 cadres techniques sportifs. Au quotidien, je pilote la mise en œuvre des politiques ministérielles en matière de sport, parmi lesquelles l'élaboration des objectifs et indicateurs d'activités du CNDS. J'anime territorialement les 12 Directions départementales interministérielles et je gère les relations avec les CREPS de la région. Nous participons localement à la définition des stratégies régionales, nous suivons le schéma territorial de développement du sport, et travaillons autour de la promotion du sport pour le plus grand nombre ».

SES MISSIONS RELATIVES AU CNDS

« En direction des Directions départementales interministérielles, je coordonne la stratégie d'accompagnement des chefs de pôle « sport » ainsi que des conseillers d'animation sportive en charge du CNDS dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine (12 départements). Il s'agit d'élaborer une stratégie et de piloter régionalement le CNDS via des concertations et des outils de pilotage communs pour accroître le suivi du CNDS. Nous avons notamment mis en place une plateforme dématérialisée de données accessible aux 12 Directions départementales, des supports de communication communs ».

L'ANIMATION DU RÉSEAU PAR LE CNDS

La mission d'appui du CNDS aux services a été poursuivie et renforcée en 2017 via notamment un accompagnement quotidien des référents régionaux et départementaux, la mise en place de formations sur site, la contribution à l'amélioration des outils...

Le CNDS a organisé **deux regroupements des référents régionaux CNDS**. Il a également participé à l'**animation du réseau des délégués territoriaux adjoints du CNDS**, en prenant part régulièrement aux regroupements et réunions menés par le Ministère chargé des Sports et par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales. Il a de plus organisé cette année, en septembre, un **séminaire à destination des délégués territoriaux adjoints du CNDS**.

28 sessions de formation régionales (OSIRIS/E-Subvention/procédures), représentant **60 journées de formation**, ont été mises en place entre janvier et mars 2017. Le CNDS a fait évoluer cette offre de formation en proposant systématiquement des formations destinées au mouvement sportif et ayant pour but de le former à accompagner les associations sportives, dans le cadre de la dématérialisation de leur demande de subvention, via l'outil interministériel E-subvention.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DANS LES TERRITOIRES CARENCÉS ET SOUTIEN À L'INNOVATION

1. ORIENTATIONS 2017 DE L'ENVELOPPE RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A. POURSUITE DE LA RÉFORME RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS EN TERRITOIRES CARENCÉS

L'année 2017 est la troisième année de mise en œuvre de la réforme des critères de soutien en matière d'équipements sportifs : **passage d'un soutien indifférencié à un soutien plus sélectif centré exclusivement sur les territoires carencés**. Les résultats constatés ont démontré la pertinence du ciblage territorial et la nécessité de renforcer les interventions du CNDS dans les territoires ruraux.

Ainsi, un groupe de travail « ruralité », constitué en 2016, avait formulé des propositions de nouveau zonage des territoires ruraux éligibles aux financements du CNDS. Ces propositions ont été prises en compte dans les orientations 2017, permettant ainsi d'accroître significativement le nombre de communes susceptibles de bénéficier des subventions d'équipement.

B. DEUX NOUVELLES ENVELOPPES : OUTRE-MER/CORSE ET HÉRITAGE 2024

Comme indiqué supra, dans le cadre de la candidature aux JOP 2024, **la réalisation de structures sportives légères en accès libre a été favorisée en 2017** (option reconduite quoique centrée sur des équipements différents en 2018). 10 M€ ont été consacrés, à cet effet, dans le cadre de l'enveloppe « Héritage 2024 ».

Par ailleurs, suite au rapport de la mission conjointe de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports sur les besoins en matière d'équipements sportifs dans les territoires d'Outre-Mer, réalisé en juillet 2016, qui a confirmé et précisé le diagnostic de carence avérée pour ces territoires et émis des recommandations fortes pour l'action volontariste de l'État en vue de rattraper le retard de ces territoires, **un plan de développement des infrastructures sportives en Outre-Mer a été mis en place par le ministère chargé des sports conjointement avec le ministère des Outre-Mer**. L'ambition de ce plan de développement est de permettre une progression quantitative et qualitative des équipements sportifs. **10 M€ ont été prévus** à cet effet pour la première tranche de ce plan pluriannuel coté Ministère des Sports ; la Corse qui faisait face à des problématiques similaires liées à son insularité était aussi éligible à ce dispositif exceptionnel.

C. SOUTIEN À L'INNOVATION

Les travaux engagés dès 2014 dans le cadre de la « Filière sport », relatifs à l'offre d'équipements sportifs, auxquels le CNDS a participé, ont abouti à la **signature d'un contrat de la « Filière sport » signé le 23 mars 2016** entre le Ministère chargé de l'économie et des finances et le Ministère chargé des sports.

À l'issue de ces travaux, des mesures ont visé à intégrer dans les dispositifs de financement du CNDS la prise en compte de la dimension innovation dans le financement des équipements sportifs, tant en matière de conception que d'exploitation pour favoriser des équipements démonstrateurs.

Un **concours d'idées** a été lancé auprès des écoles d'architecture et d'ingénierie du bâtiment, relatif aux **équipements de proximité innovants liés à la thématique de l'eau sous toutes ses formes et des sports de balle**. Les lauréats ont été récompensés en 2017.



2. CHIFFRES CLÉS DE LA PART ÉQUIPEMENT

Le Conseil d'administration a attribué **68 M€ de subventions au profit des équipements sportifs**.

A. ENVELOPPE « HÉRITAGE 2024 » (10 M€)

La réalisation d'équipements sportifs légers, prioritairement **plateaux de fitness et plateaux multisports**, permettant de démultiplier les espaces de pratiques au plus près de la population a été accompagnée financièrement.

AU PLAN QUANTITATIF

Au total, **680 dossiers ont été examinés et 491 ont été retenus** au cours des deux Conseils d'administration du 28 février et du 6 juillet 2017, ce qui a permis de consommer la totalité de l'enveloppe de **10 M€**.

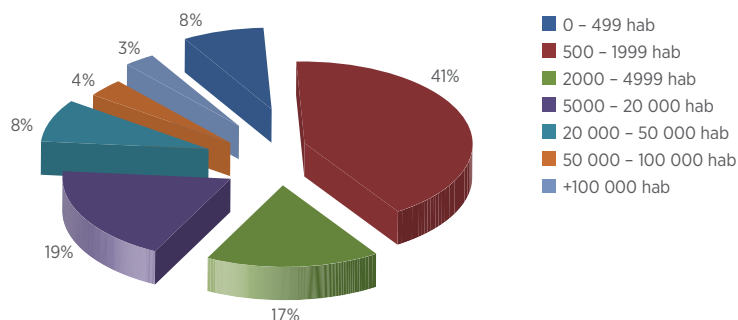
Au regard du grand nombre de dossiers, le Comité de programmation a estimé nécessaire de prioriser certains territoires :

- Les **territoires ultramarins**, pour soutenir le **développement du sport et du sport-santé dans des territoires carencés et concernés par les problèmes d'obésité**. **19 dossiers ont été retenus dans 5 territoires ultramarins** (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion) représentant **1,34 M€ de subventions** ;
- Les **communes du bassin minier des départements du Nord et du Pas-de-Calais** situés en région Hauts-de-France afin de soutenir le renouveau de ce territoire, conformément aux engagements du Premier ministre en mars 2017 : **6 dossiers retenus pour un montant total de 168 000€** ;
- Les **communes de la Métropole du Grand Paris (MGP)** afin de tenir compte d'engagements pris entre le Ministre chargé des Sports et le Président de la MGP, prévoyant que le fonds d'investissement métropolitain (FIM) viendrait abonder la subvention du CNDS à hauteur de 25 % du coût total de l'équipement : **10 dossiers retenus pour un montant total de subventions de 427 000€**.

Les dossiers retenus comprenant a minima un plateau multisports ont été les plus nombreux avec **365 plateaux subventionnés**. Ces équipements sont intéressants pour les collectivités car ils permettent la pratique de 3 à 4 sports collectifs.

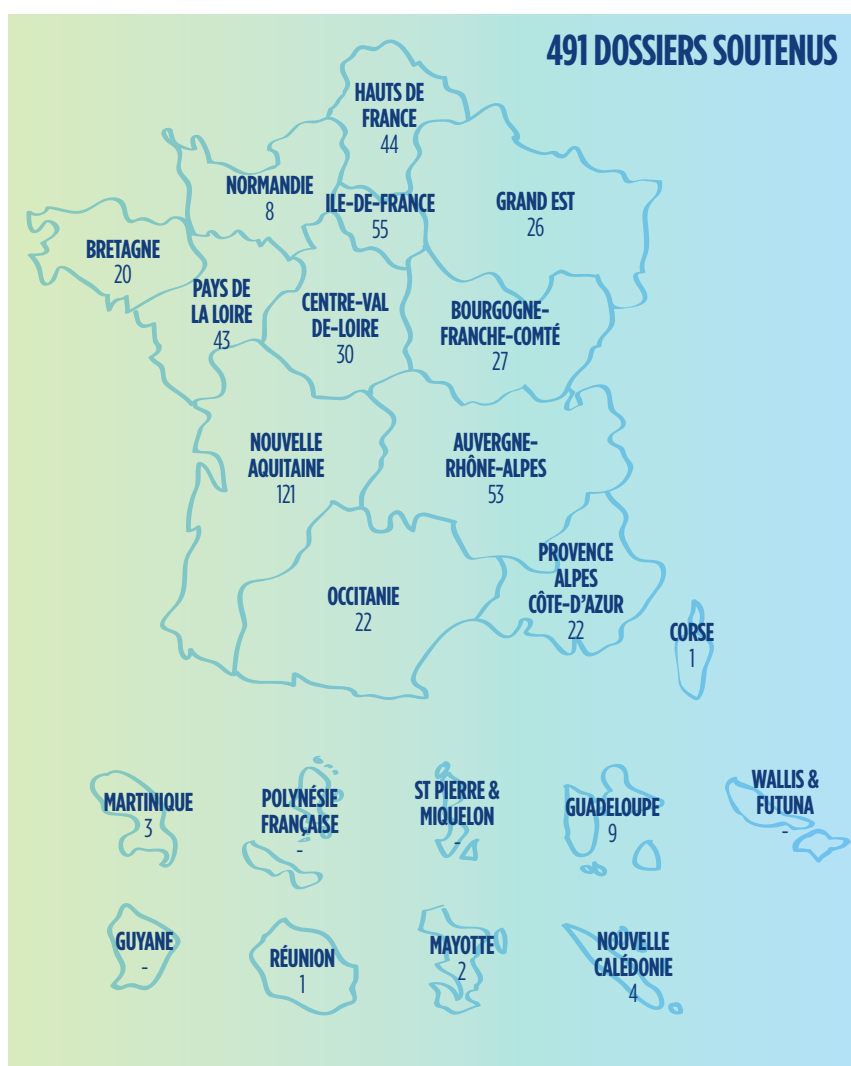


Au plan géographique, toutes les régions métropolitaines ont reçu une subvention, alors même qu'aucun critère géographique ni quota n'avait été défini initialement.



Les communes de moins de 20 000 habitants ont eu un soutien plus important en nombre d'équipements (85 %) que les communes de plus de 20 000 habitants (15 %). En effet le Comité de programmation a fait le choix de soutenir à hauteur de leur demande, les petites communes dont la demande de subvention était inférieure à 18 000€ compte-tenu de leur faible marge de manœuvre financière eu égard à leur taille (soutien 50 % pour les projets > 18 000€). **Ainsi la moitié des projets retenus se situent sur une commune de moins de 2 000 habitants.**

La réussite de cette campagne témoigne de son utilité et du besoin de reconduire cette enveloppe, avec cependant des critères permettant de mieux cibler certains territoires, ce qui a été fait dans le cadre des orientations 2018.



B. ENVELOPPE RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS NATIONAUX (15 M€)

LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS NATIONAUX

En 2017, à l'instar de 2016, une enveloppe de **15 M€** a été affectée aux équipements structurants de niveau national. Cette enveloppe vise à soutenir des projets ambitieux de structuration d'une discipline.

Les **11 projets présentés** ont été retenus pour un montant global de subvention de **12,7 M€**.

Parmi ces projets, **3 concernent le financement de CREPS** pour un total de **3,37 M€** : CREPS de Nouvelle-Aquitaine (Poitiers et Talence) et de la Réunion (Plaine des Cafres).

Sur les 8 projets relatifs aux équipements structurants nationaux, 2 concernent l'acquisition de matériels lourds par des fédérations :

■ **523 000€** ont été attribués à la **Fédération française d'aviron** dans le cadre du **plan bateau** de la convention d'objectifs signée entre la Fédération et le Ministère des sports ;

■ **466 000€** ont été attribués à la **Fédération française des sports de glace** pour l'acquisition d'une **patinoire mobile** dans laquelle un parcours d'« Ice cross-downhill » (patinage de descente extrême), discipline sportive du patinage, pourra également être créé. La FFSG souhaite s'appuyer sur cet outil pour organiser les Championnats du monde 2020 à Montpellier.

5 permettront d'organiser de grands événements internationaux :

■ La **reconfiguration du tremplin de Chaux-Neuve** permettra de structurer l'offre sportive de haut niveau du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne de Prémanon, et notamment la consolidation du Pôle nordique jurassien, site d'accueil des Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 ;

■ La **restructuration du stade de la Fema-Solert à Val-Cenis**. Cette station de sports d'hiver souhaite accueillir une Coupe d'Europe FIS de ski alpin en 2019 et une Coupe du monde paralympique en 2020 ;

■ Un **projet de salle sportive polyvalente, le Co'MET**, grand équipement à vocation multiple d'une capacité de 10 000 places situé au sud d'Orléans et permettant l'accueil de compétitions indoor (handball, volleyball, etc.), a été subventionné à hauteur de **6,9 M€** par le CNDS.



Le Co'MET



Les Tremplins de Chaux-Neuve



« Nouveau CREPS » à La-Chapelle-sur-Erdre

LES CREPS

Dans le contexte du transfert des CREPS de l'État aux régions dans le cadre de la loi n°2105-991 du 7 août 2015 NOTRe, le soutien maintenu du CNDS à ces établissements s'est fait dans le cadre à la fois de l'enveloppe des équipements structurants nationaux, et de celle de la politique contractuelle de l'État (contrats de projets État/Région).

Le CNDS a ainsi attribué **5,5 M€** en 2017 au Conseil régional des Pays de la Loire pour la **construction du nouveau CREPS régional de La Chapelle-sur-Erdre**. Ce financement a permis de clôturer les engagements du CNDS dans le cadre de cette enveloppe politique contractuelle.

En 2017, au total, **4 projets de CREPS ont bénéficié de subventions pour un montant total de 8,87 M€**.

C. ENVELOPPE RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX (25 M€)

L'enveloppe des équipements structurants locaux pour laquelle 25 M€ ont été affectés comprend une sous-enveloppe « Mises en accessibilité » de 2 M€.

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX EN TERRITOIRES CARENCÉS

Le Comité de programmation a examiné de façon approfondie les **118 dossiers présentés** pour un montant total de **80 M€** en s'appuyant sur l'exploitation du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), les schémas directeurs d'équipements, ainsi que différents éléments d'analyse, comme l'examen des carences à partir de cartes interactives afin d'identifier la localisation des équipements entre eux et leur environnement géographique.

53 dossiers ont fait l'objet d'un **avis favorable** du Comité de programmation pour un montant total au final de près de **26 M€** après redéploiement des autorisations d'engagement non consommées sur l'enveloppe de la politique contractuelle (2,5 M€), et celle des équipements structurants de niveau national (0,85 M€) avec un taux de subvention moyen de près de 14 %.

Parmi ces 53 dossiers, 9 dossiers situés dans le bassin minier ont été retenus pour un montant total de subventions de 4,42 M€, ainsi que le dossier situé dans le bassin amiénois financé à hauteur d'1 M€.

Ces deux zones font en effet l'objet d'un contrat de développement territorial spécifique signé du Gouvernement avec les élus concernés et bénéficient donc d'une attention particulière dans leur traitement.

Parmi les dossiers retenus, **la proportion QPV / zone rurale est à l'identique de 2016 avec 77 % pour les premiers et près de 23 % pour les seconds.** Le montant attribué aux projets en QPV ou à proximité est de 19,77 M€ et de 6,23 M€ pour les projets en zone rurale.

LA RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SUITE AUX INTEMPÉRIES DU PRINTEMPS 2016 (0,346 M€)

En ce qui concerne les projets de rénovation d'équipements faisant suite aux intempéries du printemps 2016 ayant entraîné des inondations reconnues comme catastrophes naturelles par décret du 8 juin 2016 notamment en Ile-de-France, 4 demandes de subventions ont été transmises au CNDS. Le Comité de programmation s'est prononcé favorablement sur ces 4 projets dont 2 sont situés en Seine et Marne et 2 dans l'Essonne, pour un montant total de 346 000€.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT ET PAR TERRITOIRE

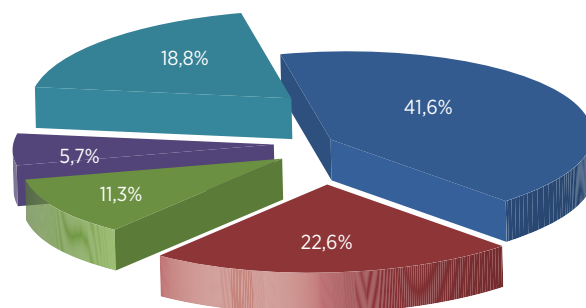
Les bassins de natation et les salles multisports restent cette année encore les équipements plébiscités avec près de 42 % des équipements pour les premiers (en cohérence avec le volet développé sur la part territoriale « J'apprends à nager ») et près de 23 % pour les seconds.

22 PROJETS DE PISCINES RETENUS PAR LE CNDS EN 2017 (15 M€)

Sur 53 dossiers retenus, **22 projets de construction ou de rénovation de piscine** (soit 42 % des dossiers retenus) ont été subventionnés pour un montant total de **15 M€**. 15 de ces piscines sont situées en QPV ou à proximité. Le montant des subventions attribuées est de plus de 11 M€. 8 sont situées en zone rurale pour 4,5 M€.



Part des dossiers retenus par type d'équipements



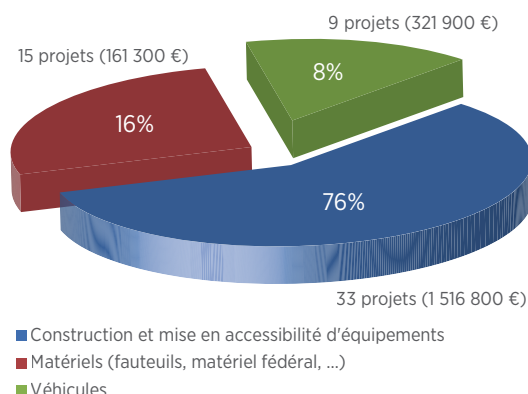
- Bassin de natation
- Salle/Équipement multisports (dont 2 pistes d'athlétisme)
- Salle spécialisée (combat, gymnastique, escalade)
- Aire de sports de glace
- Autres : Court de tennis, Équipement d'athlétisme, Équipement de cyclisme, Terrain de padel, Skate park, Stade d'aviron

LES SALLES MULTISPORTS ONT ÉTÉ FINANCÉES EN PLUS GRAND NOMBRE EN 2017 QU'EN 2016

Avec 12 projets financés par le CNDS dont 11 en QPV ou à proximité et un seul en zone rurale pour un montant total de subventions attribuées de 5,32 M€, les salles multisports ont été soutenues plus fortement.

MISES EN ACCESSIBILITÉ D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX

En 2017, **57 dossiers ont été retenus** sur les 98 dossiers présentés pour un montant de **2 M€**, soit la totalité de l'enveloppe consacrée au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Ceci permet de porter à près de 33 M€ pour 1 320 dossiers financés, l'effort consacré à la mise en accessibilité aux personnes handicapées des équipements sportifs existants ou l'acquisition de matériels spécifiques. **76 % des 2 M€** sont dédiés à la **mise en accessibilité d'équipements existants**, **8 % à l'acquisition de matériel** et **16 % à l'acquisition de véhicules**.

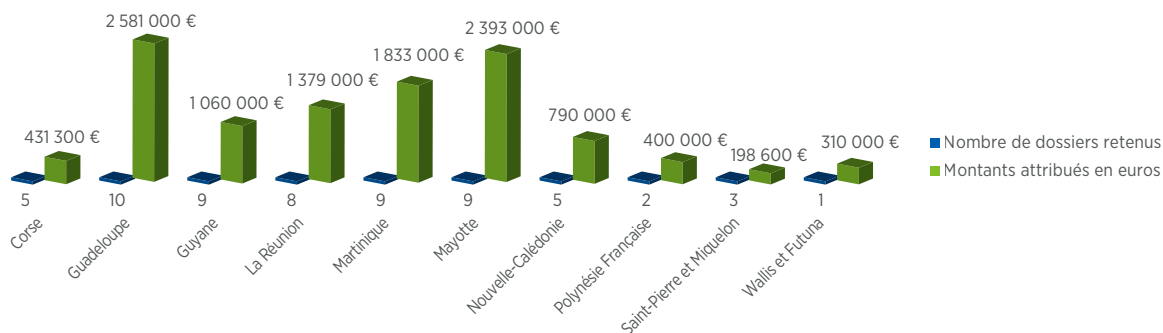


D. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS EN OUTRE-MER ET CORSE (13 M€)

Une enveloppe de **10 M€** a été mise en place fin 2016 pour 2017 avec pour ambition de permettre une progression quantitative et qualitative des équipements sportifs pour ces territoires.

Ce plan propose une approche pragmatique et adaptée aux spécificités de ces territoires. Ainsi, il n'y a pas de critère d'éligibilité en termes de type d'équipements sportifs ou de territoires : **tous les projets sont susceptibles d'être accompagnés dès lors qu'ils répondent à un diagnostic territorial concerté.**

Nombre de dossiers retenus et montants de subvention attribués en 2017 dans le cadre de l'enveloppe outre-mer et Corse

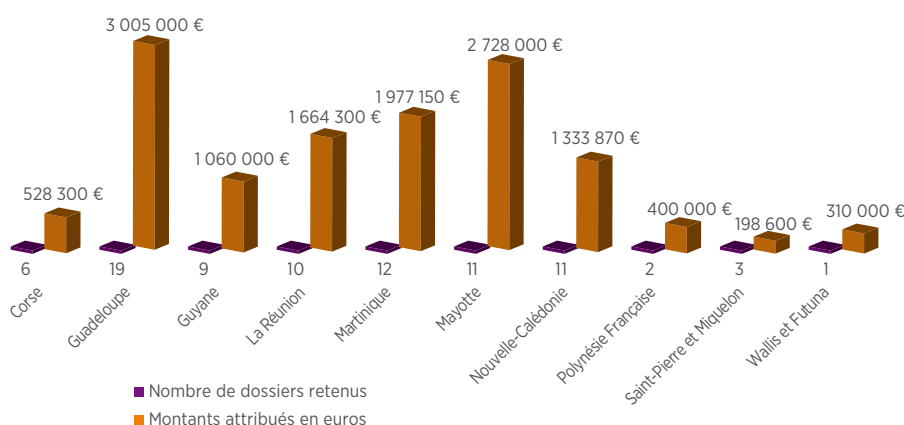


Ainsi, le montant global du seul **plan Outre-Mer Corse** (sans compter les montants attribués au titre des autres enveloppes CND) s'élève donc en 2017 à **11 375 900 €** (hors Fonds exceptionnel d'investissement / FEI financé directement pour sa quote-part par le ministère des Outre-Mer) pour **61 projets soutenus**.

Les **territoires ultramarins et la Corse** ont bénéficié, au total, en 2017, plus de **13 M€** toutes enveloppes équipements confondues, ce qui représente près de **20 % du budget d'investissement 2017 pour 84 dossiers**.

C'est significatif quand on sait que le CND accompagnait avant ce plan, en moyenne, deux dossiers par territoire et par an. C'est un plan bénéfique et accélérateur pour tous les territoires qui est prorogé en 2018 à hauteur de 7 M€ (pour tenir compte de l'exécuté 2017 de 13 M€).

Nombre de dossiers retenus et montants de subvention attribués en 2017 par territoire ultramarin et en Corse (toutes enveloppes confondues)



ZOOM : LE PROJET DE PARCOURS SPORTIF DE SANTÉ D'UVÉA

Le projet de parcours sportif de santé d'Uvée, porté par l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna, a été aidé à 100 %. Ce projet a été conçu par le territoire suite aux conclusions d'une étude réalisée, en 2010, sur les facteurs de risque des maladies chroniques non transmissibles à Wallis et Futuna qui a montré que le surpoids et les maladies chroniques associées demeurent un problème de santé publique grave.

3. PREMIER CONCOURS D'IDÉES « INNOVATION » : UNE EXPÉRIENCE À RENOUVELER

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le CNDS a lancé, en 2016, son **premier concours d'idées portant sur des équipements sportifs innovants à l'attention des étudiants en architecture et en ingénierie du bâtiment.**

Il s'agit d'une des décisions prises dans le cadre du Contrat de la Filière Sport signé entre le Ministère de l'Économie et le Ministère chargé des Sports. Ce contrat vise notamment à encourager l'innovation dans le secteur des équipements sportifs et à apporter un regard nouveau sur leur conception et leur exploitation.

Dans cette perspective et avec le soutien du Ministère de la Culture, ce concours d'idées a invité les étudiants en architecture et en ingénierie du bâtiment à imaginer des équipements sportifs de proximité innovants, autour de **deux thèmes : l'eau sous toutes ses formes et les sports de balle.**

27 équipes se sont inscrites et 18 ont adressé leur rendu de concours au CNDS. Les 10 équipes finalistes ont présenté leur projet lors d'une audition organisée à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

A l'issue des auditions, les membres du jury ont retenu trois équipes lauréates, « MPR » de Nancy, « Sport Inn » et « CRAS » de Paris.

La remise des prix a été organisée à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dans le prolongement des auditions.

Les vainqueurs ont accompagné le CNDS au Stade Allianz Riviera de Nice, à l'occasion du Congrès de l'Association nationale des élus en charge du sport, où ils ont pu présenter et faire connaître leurs projets au réseau de collectivités. Les lauréats ont par ailleurs bénéficié de mises en relation avec des cabinets d'architecture et d'articles de presse.



B. PRÉSENTATION DES LAURÉATS

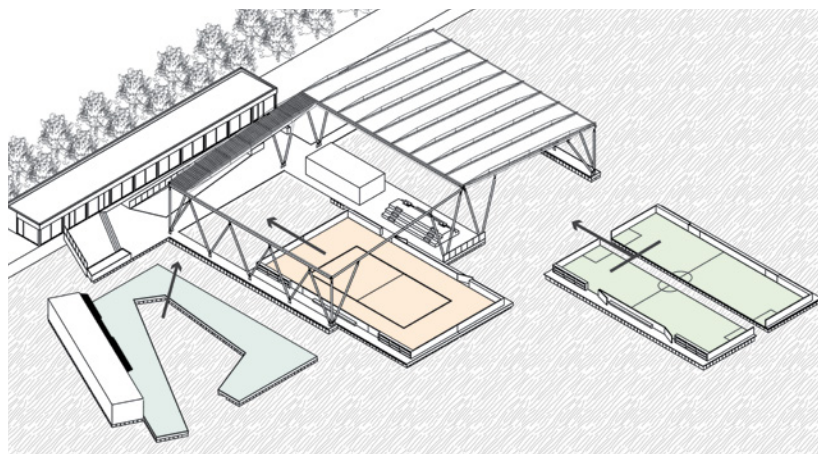
LE PROJET « MODUL'O » DE L'ÉQUIPE « MPR »

L'équipe « MPR », composée de trois étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, a remporté le concours d'idées grâce à leur projet intitulé « MODUL'O ».

Ce projet, conçu pour des milieux urbains denses, est fondé sur un principe de modules déplaçables sur l'eau. Chaque module propose une discipline sportive différente, qui vient s'amarrer à une base fixée à la berge, présente dans chacune des villes partenaires.

Chaque ville constitue sa base en fonction de ses besoins : avec ou sans vestiaire, avec ou sans toiture. Les villes peuvent choisir les modules dont elles souhaitent disposer et mutualiser les coûts : module beach-volley, module futsal, module patinoire, module basket, module aviron... Les partenaires peuvent s'échanger les modules dont elles disposent, afin d'offrir à leur population une grande diversité sportive.

Cette plateforme sportive flottante a vocation à être en adéquation avec les nouvelles pratiques sportives en étant ouverte en continu, à un très large public : les sportifs réguliers ou occasionnels venant de tous milieux sociaux, les associations, les écoles et les clubs.



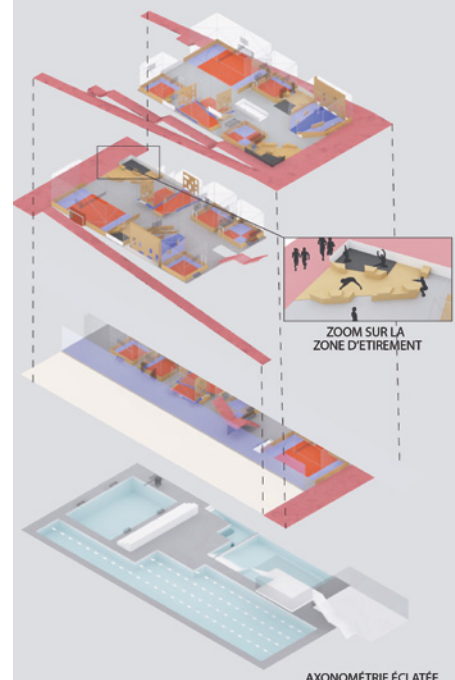
« PRATIQUE À LA CARTE », DE L'ÉQUIPE « SPORT INN »

L'équipe « Sport Inn » était composée de deux étudiants de l'École spéciale d'architecture de Paris.

Aujourd'hui, au sein d'un équipement sportif de proximité, la pratique d'une activité empêche la pratique des autres : dès qu'il y a un match, l'ensemble de l'espace se retrouve privatisé.

L'idée développée par Sport Inn est que tous puissent jouer en même temps, et non pas seulement ensemble. Les espaces ne vont plus être définis en fonction des sports mais en fonction des aptitudes communes à leur pratique.

Sport Inn a également appliqué son sens critique aux piscines : Sport Inn a réfléchi à un équipement dédié à la natation qui regrouperait les pratiques en fonction des volumes qu'ils requièrent. S'il existe déjà des espaces dédiés à des utilisateurs spécifiques (bassins peu profonds pour les enfants, notamment) Sport Inn propose de réaliser des espaces dont les dimensions répondent à des activités précises : un bassin d'une profondeur moyenne avec différentes longueurs pour la natation, un second d'une profondeur importante avec une surface plus limitée pour le plongeon et les sports de balle.



« GARDEZ LA LIGNE ! », DE L'ÉQUIPE « CRAS »

Le troisième lauréat est l'équipe « CRAS » composée de trois étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine.

Pour l'équipe CRAS, le modèle actuel d'équipement sportif de proximité ne répond plus aux attentes et besoins du grand public, et notamment aux différentes pratiques du sport qui émergent dans la ville, plus informelles. L'équipement « classique » est souvent monofonctionnel et ne permet ni flexibilité, ni cohabitation entre différentes pratiques et différents pratiquants.

« Gardez la ligne » est un parcours sportif urbain, une promenade facilitant la pratique sportive dans la ville. Cette ligne forme la colonne vertébrale d'un réseau d'équipements sportifs. Elle revalorise les équipements sportifs existants environnants en les intégrant dans ce parcours, en leur apportant une meilleure accessibilité et une meilleure visibilité.

4. LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS RELATIF AUX ÉTUDES D'ÉQUIPEMENTS DÉMONSTRATEURS INNOVANTS EN TERRITOIRES ULTRAMARINS

L'offre d'équipements sportifs en Outre-Mer est marquée à la fois par un nombre d'équipement inférieur à la moyenne nationale, et par la vétusté de nombreuses installations, liées aux conditions climatiques spécifiques souvent difficiles.

Dans ce contexte, le **CNDS a lancé en novembre 2017 un appel à projets portant sur des équipements sportifs innovants, différents des équipements sportifs traditionnels.**

L'enjeu de cet appel à projets était double : encourager les concepteurs à développer une offre novatrice ; réfléchir avec les collectivités ultramarines à des équipements déclinables partout, adaptés à leurs spécificités géographiques et climatiques.

L'actualité à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (l'ouragan Irma, le plus puissant enregistré dans l'Atlantique nord depuis 1980) a démontré la nécessité d'un travail de fond sur les équipements en Outre-Mer.

L'appel à projets du CNDS porte sur **trois catégories d'équipement** : les équipements sportifs de proximité pour l'apprentissage de la natation ; les plateaux sportifs couverts permettant une pratique encadrée « indoor » de sports « non traditionnels » ; les équipements permettant une pratique de sport-santé.

38 projets ont été soumis à un jury, qui intégrait notamment architectes, programmistes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence française de développement (AFD). Les **5 collectivités ultramarines lauréates** de l'appel à projets du CNDS ont été accueillies à l'EPPGHV de la Villette par son Président Didier Fusillier et **ont été récompensées le 5 mars 2018** par la Ministre des Sports, Laura Flessel, mettant ainsi en évidence les potentialités de l'Outre-Mer pour construire la feuille de route des équipements sportifs de demain, des équipements innovants.

Les lauréats ont reçu une subvention pour les aider à réaliser leur étude de faisabilité/programmation de la part du CNDS d'un maximum de 50 000€ par lauréat dans la limite d'une enveloppe de 300 000€ ainsi qu'un accompagnement dédié de l'AFD.



2017 **CNDS**

Rapport d'Activité

PART NATIONALE



PART NATIONALE

1. PART INNOVATION

L'enveloppe Innovation permet de soutenir depuis fin 2014 **des associations pour organiser des actions dans le domaine de la santé, de la citoyenneté, de l'égalité des chances, de la lutte contre toutes les formes de discrimination.**

Doté d'une enveloppe de **745 K€ en autorisations d'engagement et 625 K€ en crédits de paiement**, le dispositif a permis de soutenir de façon sélective **23 associations** qui sont intervenues dans des champs variés :

- le développement du **sport féminin** : l'association « Caractérielles » a été soutenue pour la mise en place d'un réseau de développement du sport féminin en partenariat avec le magazine « les Sportives »,
- le sport en situation de **handicap** : l'association nationale Handisurf a reçu ainsi une subvention de 60 K€ pour la mise en place d'un plan de développement national de la pratique du surf pour les personnes en situation de handicap,
- **l'innovation dans les matériels** : la Fédération française d'aviron a été soutenue à hauteur de 60 K€ pour accompagner à la création d'un bateau innovant favorable au développement de la pratique de loisirs,
- **l'innovation sociale et l'insertion par le sport** : des associations comme « Fête le Mur », « Mozaïc RH », « Play International » ont été soutenues pour des actions innovantes contribuant au développement social par le sport.

ZOOM SUR LE « PLAY LAB »

Le CNDS a soutenu à hauteur de 20 000 € un projet innovant de « Play international », association de solidarité internationale qui construit et met en place des programmes de développement en utilisant le sport comme outil éducatif, thérapeutique et de sensibilisation et qui a ouvert à Paris le premier espace collaboratif physique et virtuel dédié à l'innovation sociale par le sport et le jeu : le Play lab. Cet espace est accessible aux fédérations et à l'ensemble des acteurs de la chaîne de Valeur Sport.



2. FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

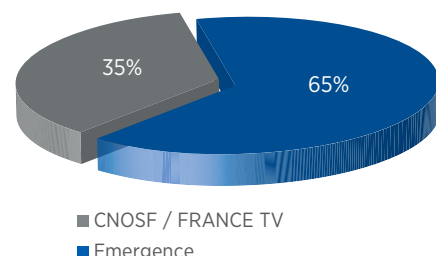
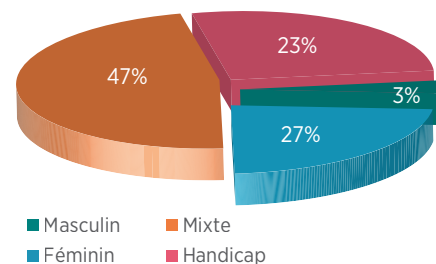
PRÉSENTATION

Ce dispositif de soutien financier aux fédérations sportives (et par extension aux ligues professionnelles et aux associations ayant reçu un soutien de la fédération) pour la **production audiovisuelle d'événements sportifs ou de reportages concernant des sports féminins ou pratiqués par des personnes en situation de handicap ou des pratiques sportives émergentes** est rentré dans son régime de croisière en 2017, 4 ans après sa création le 25 mars 2014. **Doté de 1 M€,** ce fonds a fait l'objet d'un élargissement au financement des GESI et au partenariat France Télévisions / CNOSF destiné à encourager le développement du sport auprès des téléspectateurs.

48 dossiers ont ainsi été examinés par la Commission composée de représentants du mouvement sportif et d'experts de l'audiovisuel, qui a rendu un **avis favorable sur 36 dossiers pour 943 000 euros.** Depuis la création du fonds de soutien à la médiatisation, en 2014, plus de **130 retransmissions et reportages ont ainsi été soutenus par ce dispositif du CNDS.**

Pour rappel, les projets peuvent être soutenus jusqu'à 50 % des coûts total de production et 33% dans le cadre du partenariat France Télévisions / CNOSF, le solde étant apporté par les deux autres entités, ce qui permet de démultiplier et amplifier la force de frappe de ce fonds médiatisation : 9 dossiers soutenus par le fonds médiatisation en sus des 23 événements coproduits (directs ou différés) par le CNOSF, France Télévisions et les fédérations.

PAR CIBLE	Subventions accordées	Nb de Subventions accordées	PAR AXE	Subventions accordées	Nb de Subventions accordées
Féminine	219 800 €	11	CNOSF/France TV	331 500 €	9
Mixte	438 700 €	16	Sports non médiatisés	611 500 €	27
Handicap	256 500 €	7			
Masculin	28 000 €	2			
Total général	943 000 €	36	Total général	943 000 €	36



« CLERMONT-FERRAND SEVENS » - TOURNOI INTERNATIONAL DE RUGBY FÉMININ À 7 - EN DIRECT SUR FRANCE 4

Les téléspectateurs de France Télévisions (France 4) ont pu profiter de la diffusion en direct sur deux journées, au printemps 2017, de la cinquième et dernière étape du circuit mondial de rugby à 7 féminin, à Clermont-Ferrand.

3. GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

A. PROJETS SOUTENUS EN 2017

L'exercice 2017 a été marqué par une augmentation significative et exceptionnelle de cette enveloppe en **autorisations d'engagements (19,8 M€) et crédits de paiements (11,3 M€)** compte tenu notamment :

- d'un abondement d'**1,5 M€** dans le cadre du **Plan « Héritage 2024 »**, afin de permettre un soutien renforcé aux GESI organisés en 2017 contribuant au lobbying du comité de candidature,
- d'un soutien complémentaire de **3,5 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement au **GIP PARIS 2024** pour prendre en compte la TVA rémanente,
- d'une augmentation de **10 M€** en autorisations d'engagement pour la **coupe du monde de football féminin 2019 (6 M€)** et les **championnats d'Europe d'athlétisme 2020 (4 M€)**.

En 2017, le CNDS a instruit **35 nouvelles demandes de subvention** permettant au Conseil d'administration de délibérer **16 aides financières nouvelles** pour des GESI.

En 2017, le CNDS a décaissé **4,195 M€ de crédits de paiement** pour les GESI suivants :

GESI	Subventions délibérées	Payés antérieurement	Payés 2017	Reste à payer
Championnat du monde masculin de handball 2017	4 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	
Championnat du monde masculin de hockey-sur-glace 2017	1 550 000 €	675 000 €	825 000 €	50 000 €
Championnats du Monde de canoë-kayak slalom et descente 2017	700 000 €	200 000 €	480 000 €	20 000 €
Championnat du monde masculin de squash par équipes 2017	100 000 €		100 000 €	
Championnats du monde de lutte 2017	850 000 €	350 000 €	470 000 €	30 000 €
Championnats d'Europe d'athlétisme par équipes 2017	350 000 €	150 000 €	150 000 €	50 000 €
Championnats du monde de va'a Vitesse 2018 & Championnats du monde de va'a Marathon 2017	250 000 €		250 000 €	
Championnats d'Europe de tir à l'arc en salle 2017	90 000 €		90 000 €	
Championnats du monde de surf 2017	320 000 €		320 000 €	
International Six Days Enduro 2017 de moto	100 000 €		100 000 €	
Championnats du monde et d'Europe INAS de ski alpin et nordique 2017	25 000 €		25 000 €	
Championnats d'Europe de kayak polo 2017	40 000 €		40 000 €	
Championnats du monde open de ski nautique 2017	200 000 €		200 000 €	
Championnats d'Europe de pétanque triplète et tir de précision 2017	25 000 €		25 000 €	
Championnats d'Europe handivalide de voile sur Hansa 2017	45 000 €		45 000 €	
Championnats d'Europe de natation trisomique 2017	50 000 €		5 000 €	45 000 €
Championnats d'Europe de BMX 2017	50 000 €		50 000 €	
Mondial 2017 de pelote basque	20 000 €		20 000 €	
Totaux	8 765 000 €	4 375 000 €	4 195 000 €	195 000 €

Pour un montant cumulé de **7,1 M€** pour des événements dont le niveau de soutien nécessite une programmation pluriannuelle ou anticipée des paiements :

GESI	Subventions délibérées	Payés antérieurement	Payés 2017	Reste à payer
Ryder Cup 2018	6 000 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Championnats d'Europe de karaté 2016	115 000 €	100 000 €	15 000 €	
Championnats du monde d'escalade 2016	215 000 €	180 000 €	35 000 €	
Championnats d'Europe de badminton 2016	250 000 €	200 000 €	50 000 €	
Championnat du monde féminin de squash par équipes 2016	90 000 €	85 000 €	5 000 €	
Championnat d'Europe féminin de Handball 2018	1 500 000 €	300 000 €	650 000 €	550 000 €
TQO Handball Féminin 2016	120 000 €	100 000 €	20 000 €	
TQO Basket-Ball Féminin 2016	400 000 €	200 000 €	200 000 €	
Coupe du monde de football féminine 2019	6 000 000 €		500 000 €	5 500 000 €
Championnats d'Europe de cyclisme sur route 2016	100 000 €		100 000 €	
Championnats Europe d'haltérophilie handisport 2018	150 000 €		150 000 €	
Jeux Européens INAS 2018	300 000 €		300 000 €	
Championnats d'Europe d'athlétisme 2020	4 000 000 €			4 000 000 €
Candidature JO/ JP 2024	3 500 000 €		3 500 000 €	
Championnat du Monde de hockey sur Glace Féminin Division 1 Groupe A 2018	25 000 €		25 000 €	
Championnats d'Europe de slalom de canoë-kayak 2019	50 000 €		50 000 €	
Totaux	22 815 000 €	4 165 000 €	7 100 000 €	11 550 000 €

L'enveloppe GESI en crédits de paiement a été donc été consommée à 100 % en 2017.

B. ACCOMPAGNEMENT DU CNDS

L'un des constats, formalisé dans l'étude de la cartographie de la chaîne des valeurs des GESI commandée par l'Observatoire de l'économie du sport, repose sur la nécessité de former et professionnaliser les fédérations sportives face aux défis qu'elles doivent relever (juridiques, économiques, sociaux, ...) en matière de conception et d'organisation des GESI.

Aussi, après avoir mis en place les sessions de retours d'expériences annuelles en 2013 et la démarche d'évaluation en 2016, le CNDS, en collaboration avec le Bureau de l'économie du sport et du sport professionnel de la Direction des sports, a lancé **une réunion de transfert d'expériences à destination des futurs organisateurs**. La première session s'est réunie en présence de plus de **cinquante participants le 8 décembre 2017** autour des **thématiques de la billetterie et de la recherche de partenaires, sponsoring**.

Zoom : LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SURF 2017 À BIARRITZ

La Fédération française de surf a organisé à Biarritz les Championnats du monde de surf du 20 au 28 mai 2017. Cet événement international a réuni plus de 40 nations et 300 000 spectateurs, et a démontré les capacités d'organisation de la France en matière de grands événements sportifs.

Ces Championnats ont en outre permis à la Fédération d'augmenter la notoriété de ce sport et accroître son exposition médiatique, pour accroître à terme le nombre de licenciés.



4. SOUTIEN AU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF) ET AU COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

A. SOUTIEN AU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

Le CNOSF exerce une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et contribue à sa promotion. Ainsi, le CNDS et le CNOSF ont établi une convention annuelle qui faisait suite à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2016 permettant de définir les modalités de soutien et les priorités de financement de l'établissement pour l'année 2017.

Conformément aux termes de la convention et après l'exercice du contrôle des subventions versées en 2016, le CNDS a renouvelé et adapté son concours financier en tenant compte de la réalité du coût des délégations sportives.

Ainsi, l'établissement a subventionné le CNOSF à hauteur de **8,07 M€** en 2017 se répartissant comme suit :

- **4 500 000 €** pour les **missions d'intérêt général**,
- **350 000 €** pour les délégations au titre des **événements 2016** (Jeux Olympiques de Rio),
- **2 300 000 €** pour la prise en charge des **délégations sportives** à l'occasion des compétitions internationales au titre de l'exercice 2017,
- **920 000 €** pour la **stratégie internationale des fédérations**.

L'exécution 2017 a fait apparaître un reliquat de crédits non consommés. Cet écart est lié d'une part à la subvention 2017 non consommée pour les FOJE (Festival Olympique de la Jeunesse Européenne) et les jeux mondiaux de Wroclaw et, d'autre part, au fait que la subvention 2017 a été versée dans le cadre d'une convention annuelle alors même que le décaissement sur cette ligne est pluriannuel depuis 2014 afin de lisser l'aide sur la période et éviter les problématiques de trésorerie.

A l'exception des montants engagés au titre des JO d'hiver de Pyeong-Chang (348 K€), le reliquat de 1,375 M€ a fait l'objet d'un reversement en août 2018 par le CNOSF (cette enveloppe étant réallouée sur la part territoriale pour abonder les clubs en difficulté et de petite taille plus particulièrement touchés par la baisse des crédits 2018 du CNDS).



B. SOUTIEN AU COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

Le CPSF exerce une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et contribue à la promotion du sport en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le CNDS et le CPSF ont établi une convention annuelle qui faisait suite à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2016 permettant de définir les modalités de soutien et les priorités de financement de l'établissement pour l'année 2017.

Conformément aux termes de la convention et après l'exercice du contrôle des subventions versées en 2016, le CNDS a renouvelé son concours financier.

Ainsi, l'établissement subventionné le CPSF à hauteur de **840 K€** se répartissant comme suit :

- **320 000 €** pour les **missions d'intérêt général**,
- **520 000 €** pour la prise en charge des **délégations sportives** à l'occasion des compétitions paralympiques internationales.



CNDS

2017

Rapport d'Activité

ANNEXES

1. COMPTE DE RÉSULTAT

2. BILAN DE L'EXERCICE

3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

4. ORGANIGRAMME DU CNDS

5. ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDS

6. GLOSSAIRE

7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS

1. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	PRODUITS		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Intitulé				Intitulé			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Achats				Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)			
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		885 872.76	854 530.62	Subventions pour charges de service public			606 951.29
Charges de personnel				Subventions de fonctionnement en provenance de l'état et des autres entités publiques			253 680 000.00
Salaires,traitements et rémunérations diverses		1 098 307.01	1 145 633.85	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'état et des autres entités publiques			
Charges sociales		473 757.00	530 018.35	Dons et legs		278 220 857.61	
Intéressement et participation		24 150.13	24 309.22	Produits de la fiscalité affectée			
Autres charges de personnel				Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		260 288.24	148 688.77	Ventes de biens ou prestations de services			
Dotations aux amortissements,dépréciations,provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés		107 693.99	126 221.33	Produits de cessions d'éléments d'actif			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 850 069.13	2 829 402.14	Autres produits de gestion		554 600.87	369 736.59
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée			
Dispositif d'intervention pour compte propre				Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
Transferts aux ménages				Autres produits			
Transferts aux entreprises		54 351 676.39	56 781 077.24	Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)			
Transferts aux collectivités territoriales		191 467 986.22	185 265 915.60	Reprises du financement rattaché à un actif			
Transferts aux autres collectivités				Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			34 956.25
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme							
Dotations aux provisions et dépréciations							
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		245 819 662.61	242 046 992.84				
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)							
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		248 669 731.74	244 876 394.98	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		278 775 458.48	264 691 644.13
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Charges d'intérêt				Produits des participations et des prêts			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				Produits nets sur cessions des immobilisations financières			
Pertes de change				Intérêts sur créances non immobilisées			
Autres charges financières				Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Dotations aux amortissements,dépréciations et aux provisions financières				Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
				Gains de change			
				Autres produits financiers			
				Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions financières			
TOTAL CHARGES FINANCIERES		0.00		TOTAL PRODUITS FINANCIERS		0.00	
Impôt sur les sociétés							
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)		30 105 726.74	9 815 249.15	RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)			
TOTAL CHARGES		278 775 458.48	254 691 644.13	TOTAL PRODUITS		278 775 458.48	254 691 644.13

2. BILAN DE L'EXERCICE

ACTIF				PASSIF		
Intitulé	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	Intitulé	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
	BRUT	Amortissements Dépréciations				
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériels et outillage Collections Biens historiques et culturels Autres immobilisations corporelles Immobilisations mises en concession Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes sur commandes Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles (biens vivants) Immobilisations financières	939 649.71	902 108.37	37 541.34	FONDS PROPRES Financements reçus Financement de l'actif par l'état Financement de l'actif par des tiers Fonds propres des fondations Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées	37 982 809.21 9 815 249.15 30 105 726.74	37 982 809.21 9 815 249.15 9 815 249.15
	315 210.94	230 965.49	84 245.45	TOTAL FONDS PROPRES	77 903 785.10	47 798 058.36
				Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges	91 417.95	75 643.89
	1 254 860.65	1 133 073.86	121 786.79	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	91 417.95	75 643.89
				DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires Emprunts souscrits auprès des établissements financiers Dettes financières et autres emprunts		
				TOTAL DETTES FINANCIERES		
				DETTES NON FINANCIERES		
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 241.41	77 922.04
				Dettes fiscales et sociales	37 980.78	42 973.77
		8 672 000.00		Avances et acomptes reçus		
ACTIF CIRCULANT Stocks Créances Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne Créances sur les clients et comptes rattachés Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée) Avances et acomptes versés sur commandes Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention) Créances sur les autres débiteurs Charges constatées d'avance			15 571 142.39	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention) Autres dettes non financières	11 939 431.80	1 827 705.40 8 191 821.73
	49 609.48 10 143.36		49 609.48 10 143.36	Produits constatés d'avance		
	8 731 752.84		8 731 752.84	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	11 991 653.99	10 140 422.94
				TRESORERIE Autres éléments de trésorerie passive		
	81 133 317.41		81 133 317.41	TOTAL TRESORERIE		
				Comptes de régularisation Ecart de conversion Passif		
	81 133 317.41		81 133 317.41	TOTAL GENERAL	89 986 857.04	58 014 125.19
	91 119 930.90	1 133 073.86	89 986 857.04			

3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDP

MEMBRES DE DROIT



Arielle PIAZZA
Présidente du CA



Roxana MARACINEANU
Ministre des sports



Salam HILAL
Chef du Bureau de la culture,
de la jeunesse et des sports
à la Direction du Budget, représentant
Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action
et des Comptes publics



Denis MASSEGIA
Président du CNOSF



Emmanuelle ASSMANN
Présidente du CPSF



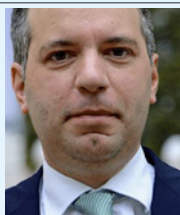
Laurence LEFFEVRE
Directrice des sports

REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

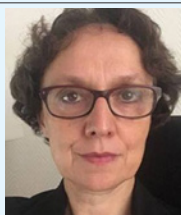
TITULAIRES



Patrick LE GALL
Adjoint au Directeur des finances,
des achats et des services



Sébastien JALLET
Commissaire délégué au CGET



Isabelle DORLIAT-POUZET
Chef du bureau des services publics
locaux du Ministère de l'Intérieur



Jean-Marc BETEMPS
Sous-directeur des affaires
financières



Sophie DUVAL-HUWART
Directrice du développement
des capacités des territoires CGET



Benjamin ORSAT
Responsable des secteurs de
l'enseignement, de la formation
professionnelle, sport et
périscolaire du bureau des services
publics locaux du
Ministère de l'Intérieur

REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

TITULAIRES



Sylvie HIRTZIG
Directrice régionale
DRJSCS Centre Val de Loire



Isabelle DELAUNAY
Directrice régionale
DRJSCS Auvergne Rhône Alpes



Thierry PERIDY
Directeur régional
DRJSCS / Pays de la Loire



Yannick BARILLET
Directeur régional
DRJSCS / Bretagne

REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT SPORTIF

TITULAIRES



Gilles SEZONALE
Président de la FF Natation



Jean-Michel BRUN
Secrétaire général du CNOSF



Didier GAILHAGUET
Président de la FF Sports de glace



Jean-Pierre MOUGIN
Vice-président délégué en charge
de la professionnalisation CNOSF



Jean-Lou CHARON
Président de la FF Golf



Bernard AMSALEM
Vice-président délégué en charge
du haut niveau CNOSF

REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT SPORTIF

TITULAIRES



Patrick GIRARD
Président CDOS / Vienne



Evelyn CIRIEGI
Présidente CROS / Ile-de-France



Charles CALI
Président CTOS / Nouvelle-Calédonie



Claude AZEMA
Président CDOS / Jura

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

TITULAIRES



Jean-Paul OMEYER
Conseiller régional du
Grand Est / ARF



David LAZARUS
Maire de Chambly / AMF



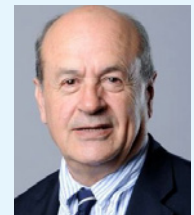
Patrick WEITEN
Président du Conseil
Départemental de Moselle / ADF



Pierre POULIQUEN
Vice-président
Conseil régional de Bretagne / ARF



Roselyne BIENVENU
Adjointe au Maire d'Angers / AMF



Henri NAYROU
Président du Conseil
départemental de l'Ariège / ADF

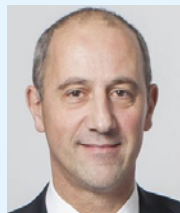
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



Marie-Amélie LE FUR
Sportive de haut niveau /
FF Handisport



Nicolas BELLOIR
Président du Comité de
programmation du CNDS



Charles LANTIERI
Directeur général
délégué / FDJ



Marie VILLETTE
Directrice générale
du Parc et Grande Halle de la Villette

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CNDS

TITULAIRE



Catherine LERAY
Contrôleur de première classe
des finances publiques - CNDS



Jennifer ARRETEAU
Professeur de sport - chargée
de mission au sein de DEFIDEC

MEMBRES INVITÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE



Eric JEANSANNETAS
Sénateur de la Creuse



Pierre-Yves BOURNAZEL
Député de Paris



Perrine GOULET
Députée de la Nièvre



Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse

Chargé de mission
Communication

...

Directrice générale
Armelle DAAM

Assistante de Direction
Archiviste
Aude LANGEVIN

Direction Financière
et Agence Comptable (DFAC)
Jérôme RODRIGUEZ

Yasmine BEAU-TRICERRI
Jean-Pascal BRODA
Philippe CARON
Catherine LERAY
Agnès MONTARNAL
Yoann PELLETIER

Secrétariat Général
Mathilde GOUGET

Affaires générales
Assistante de prévention SST
Anna Isabelle BEATO

Chargé du pilotage
des systèmes d'information
Luc MARGUERITTE

Département des Financements
Déconcentrés (DEFIDEC)
Agathe BARBIEUX

Odile COLLARD
Charles-Etienne ROBERT
Jennifer ARRETEAU
Julien FRESLON

Département des Subventions
d'équipement et concours
d'innovation
Valérie SAPLANA

Déborah SICSIC
Marie RENAUD

Innovation Sociale et RSE
Alexandra VIGOUREUX

Yacine MEDJAHED

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - CNDS

69/71, RUE DU CHEVALERET 75013 PARIS

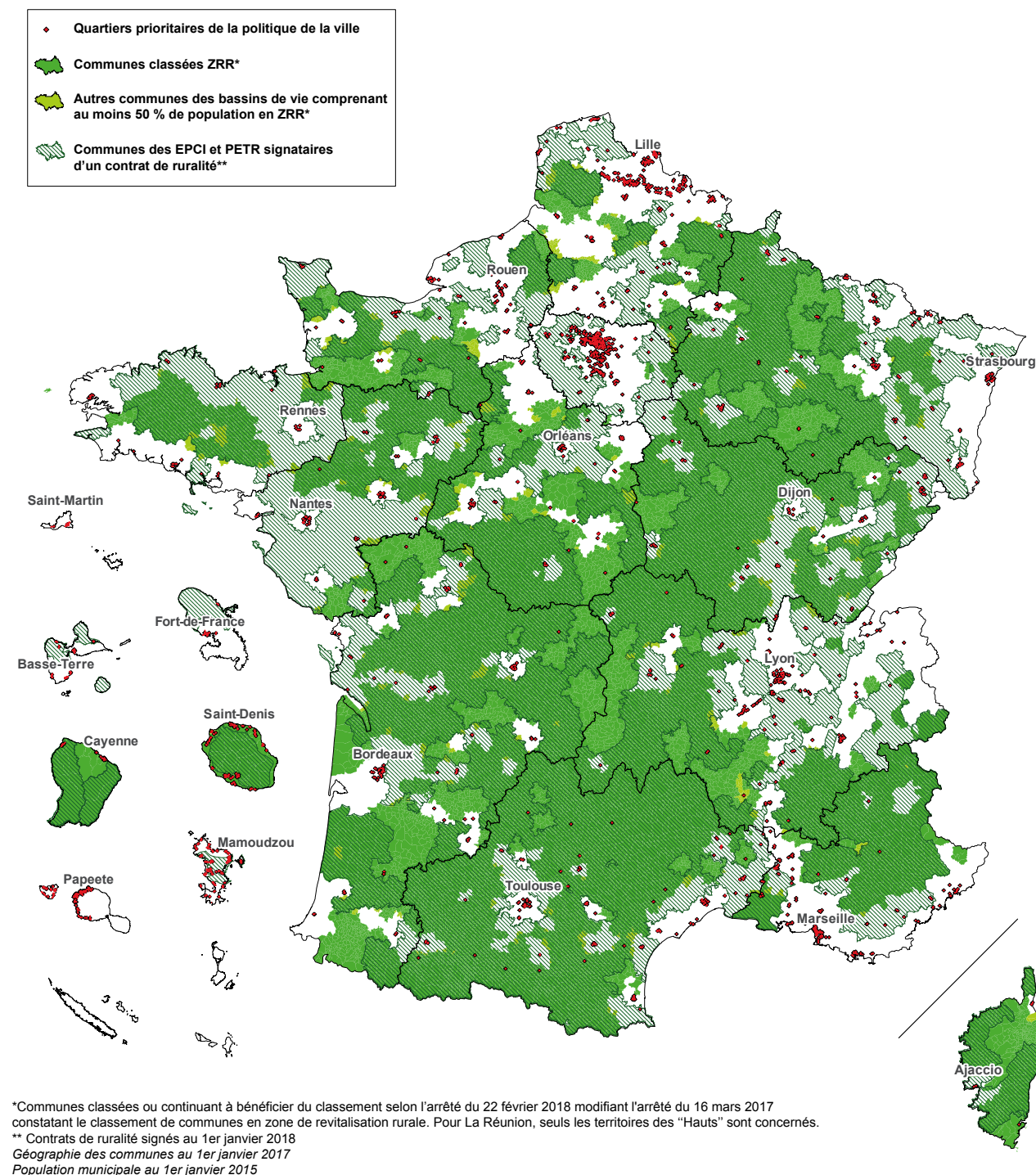
STANDARD : 01 53 82 74 00



SERVICE	AGENTS	COURRIELS	TÉLÉPHONE
DIRECTION GÉNÉRALE			
	Armelle DAAM / Directrice générale	armelle.daam@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 11
	Aude LANGEVIN / Assistante, archiviste et contrôle interne	aude.langevin@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 11
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL			
	Mathilde GOUGET / Secrétaire générale	mathilde.gouget@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 17
	Isabelle BEATO / Affaires générales - Assistante de prévention	isabelle.beato@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 32
	Luc MARGUERITTE / Chargé du pilotage des S.I	luc.margueritte@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 42
DIRECTION FINANCIÈRE ET AGENCE COMPTABLE (DFAC)			
	Jérôme RODRIGUEZ / Directeur financier et agent comptable	jerome.rodriguez@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 21
	Yasmine BEAU-TRICERRI / Adjointe	yasmine.beau-tricerrri@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 22
	Jean-Pascal BRODA / Comptable	jean-pascal.broda@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 27
	Catherine LERAY / Comptable	catherine.leray@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 25
	Agnès MONTARNAL / Comptable	agnes.montarnal@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 31
	Philippe CARON / Chargé de mission	philippe.caron@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 24
	Yoann PELLETIER / Comptable	yoann.pelletier@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 23
DÉPARTEMENT DES FINANCEMENTS DÉCONCENTRÉS (DEFIDEC)			
	Agathe BARBIEUX / Cheffe du département	agathe.barbieux@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 41
	Odile COLLARD / Adjointe	odile.collard@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 33
	Jennifer ARRETEAU / Chargée de mission	jennifer.arreteau@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 26
	Julien FRESLON / Chargé de mission	julien.freslon@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 59
	Charles-Etienne ROBERT / Chargé de mission	charles-etienne.robert@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 16
DÉPARTEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET CONCOURS D'INNOVATION			
	Valérie SAPLANA / Cheffe du département	valerie.saplana@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 51
	Déborah SICSIC / Adjointe	deborah.sicsic@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 52
	Marie RENAUD / Chargée de mission	marie.renaud@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 54
INNOVATION SOCIALE ET RSE PAR LE SPORT			
	Alexandra VIGOUREUX / Cheffe du département	alexandra.vigoureux@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 57
	Yacine MEDJAHED / Chargé de mission	yacine.medjahed@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 15

A	APA	Activités physiques adaptées
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
	AE	Autorisation d'Engagement
	AFD	Agence Française de Développement
B	BEES	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
	BOP	Budget Opérationnel de Programme
C	CDI	Contrat à Durée Indéterminée
	CA	Conseil d'Administration
	CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
	CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
	CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
	CP	Crédit de Paiement
	CP	Comité de Programmation
	CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
	CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
	CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
	CT	Commission Territoriale
	CTOS	Comité Territorial Olympique et Sportif
	CTPS	Conseiller Techniques et Pédagogique Supérieur
D	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
	DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
	DS	Direction des Sports
	DT	Délégué Territorial
	DTA	Délégué Territorial Adjoint
E	EPPGHV	Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
F	ETP	Equivalent Temps Plein
	FDJ	Française des Jeux
	FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
	FIM	Fonds d'Investissement Métropolitain
G	FOJE	Festival olympique de la jeunesse européenne
	GESI	Grands Evénements Sportifs Internationaux
J	GIP	Groupement d'Intérêt Public
L	JAN	J'apprends à nager
	JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
M	LFI	Loi de Finances Initiale
	LFR	Loi de Finances Rectificative
N	MGP	Métropole du Grand Paris
P	MS	Ministère des Sports
Q	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
R	PRNSN	Pôle ressources national sports de nature
S	PT	Part Territoriale
Z	QPV	Quartiers de la Politique de la Ville
	RES	Recensement National des Equipements Sportifs, sites et lieux de pratiques
	STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
	ZRR	Zones de Revitalisation Rurale

7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS (HORS COMMUNES EN CONTRATS DE RURALITÉ) ÉLIGIBLES À UNE SUBVENTION DE LA PART TERRITORIALE DU CNDP



Source : CGET

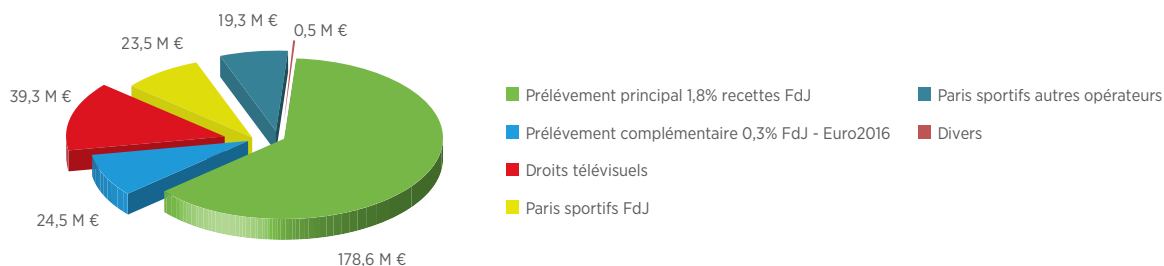
Réalisation : Ministère des sports – Direction des sports / Bureau des équipements sportifs (DS.B3)

EN RÉSUMÉ

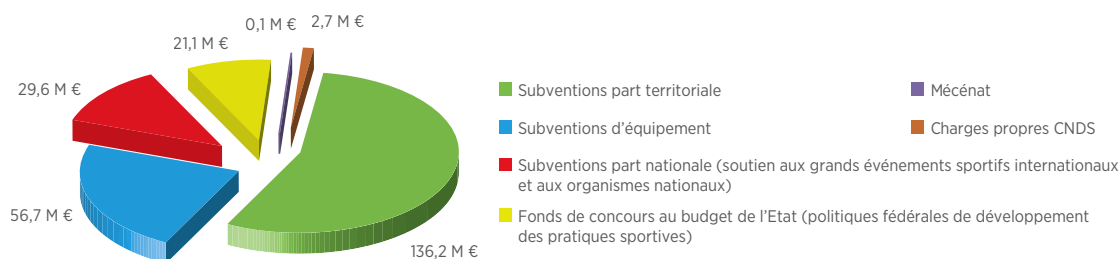


Recettes et dépenses budgétaires

→ **285,7M€** de recettes budgétaires

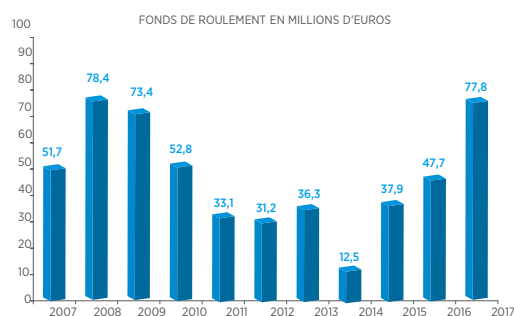


→ **246,4M€** de dépenses budgétaires



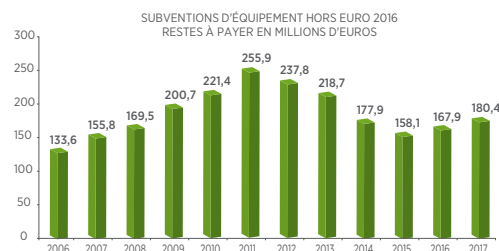
Situation financière

→ **77,8 M€** de fonds de roulement



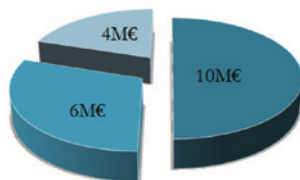
→ **251,2 M€** d'engagements pluriannuels :

- 180,4M€ subventions d'équipement
- 59M€ part territoriale (emploi / apprentissage)
- 10,2M€ GESI



Plan Héritage (1)

→ **20 M€** consacrés à l'héritage de la candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024



- Construction d'équipements sportifs de proximité
- Soutien aux plans de développement des fédérations
- Soutien aux associations sportives locales

→ **10 M€** pour la construction de **491 équipements de proximité en accès libre**, avec une attention portée :

- aux dossiers comprenant un plateau de fitness ou un plateau multisports (365 plateaux subventionnés)
- aux territoires ultramarins (19 dossiers pour 1,34M€), les communes du bassin minier du Nord et du Pas de Calais (6 dossiers pour 168K€) et les communes de la Métropole du Grand Paris (10 dossiers pour 427K€)



Plan Héritage (2)

→ **6 M€** pour le soutien aux plans de développement des fédérations :

Accompagnement des projets de développement des fédérations

- **1,5 M€**
- Innovation, suivi socioprofessionnel et formation des bénévoles
- 37 projets retenus / 34 fédérations

Accompagnement de la préparation paralympique

- **1 M€**
- Préparation à la performance des sportifs paralympiques
- 13 projets retenus / 11 fédérations

« Génération 2024 » - accompagnement des plans de détection fédéraux auprès des publics cibles

- **1,5 M€**
- Dispositifs innovants de détection et d'identification des potentiels
- 16 projets retenus / 14 fédérations

Renforcement des grands événements sportifs internationaux et accompagnement de la candidature aux JOP 2024

- **1,5 M€** pour renforcer le soutien aux GESI organisés en 2017 et contribuant au lobbying du comité de candidature
- **0,5 M€** pour renforcer les actions de communication autour de la candidature

Plan Héritage (3)

→ **4 M€** pour la mise en place d'actions portées par les associations locales :

- **2 M€** intégrés dans la part territoriale pour renforcer les actions en matière de « **sport- santé** » (1M€) et d'**apprentissage de la natation** (1M€/ 200 000 enfants touchés par le dispositif « J'apprends à nager » depuis 2015)



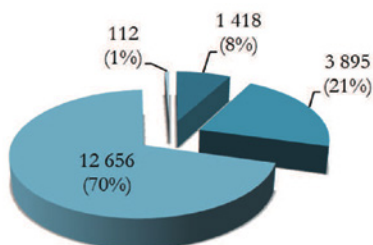
- **2 M€** sur la part nationale pour soutenir les **actions éducatives** (296 projets retenus /1,2M€) et les actions organisées autour de la **journée olympique** (102 projets /0,8M€)

Part territoriale (1)

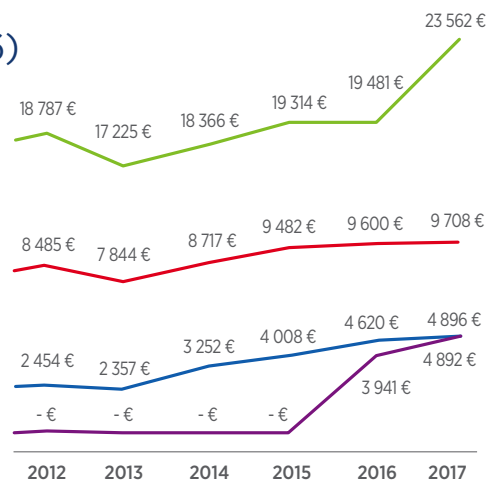
→ **136,5 M€** de part territoriale

→ **7 394 €** de subvention moyenne

→ **18 081 bénéficiaires** (stabilité / 2016)



- Ligues et comités régionaux
- Comités départementaux
- Clubs
- Collectivités territoriales



- Ligues / Comités régionaux
- Comités départementaux
- Clubs
- Collectivités territoriales

Part territoriale (2)



Part équipement (1)

→ Trois orientations :

- 1 • Poursuite de la réforme relative aux équipements en territoires carencés
- 2 • Deux nouvelles enveloppes : Outre-mer et Héritage 2024
- 3 • Soutien à l'innovation

→ 10 M€ sur l'enveloppe « Héritage 2024 » (cf. supra)

→ 15 M€ sur l'enveloppe « Equipements structurants nationaux » - 11 projets ont été présentés pour 12,7 M€

- 3 concernent le financement de CREPS
- 2 concernent l'acquisition de matériels lourds de fédérations (aviron, sports de glace)
- 5 permettront l'organisation de GESI



Les Tremplins de Chaux-Neuve

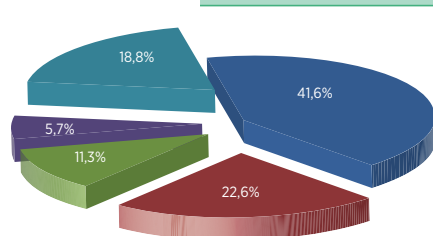


« Nouveau CREPS » à la Chapelle-sur-Erdre

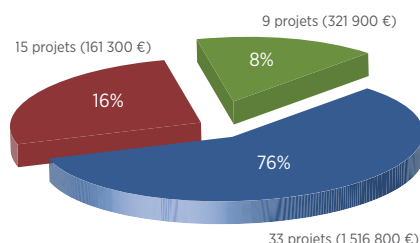
Part équipement (2)

→ 25 M€ sur l'enveloppe « Equipements structurants locaux »

En territoires carencés	Mises en accessibilité
118 dossiers présentés	98 dossiers présentés
53 dossiers retenus	57 dossiers retenus
26 M€ (après redéploiement de crédits)	2 M€



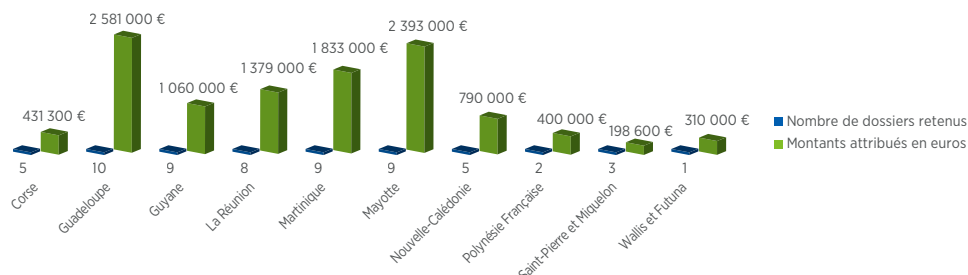
- Bassin de natation
- Salle/Equipement multisports (dont 2 pistes d'athlétisme)
- Salle spécialisée (combat, gymnastique, escalade)
- Aire de sports de glace
- Autres : Court de tennis, Equipement d'athlétisme, Equipement de cyclisme, Terrain de padel, Skate park, Stade d'aviron



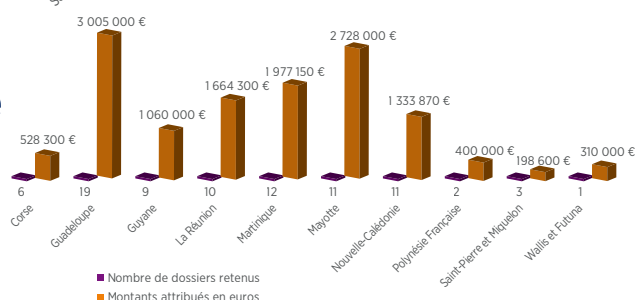
- Construction et mise en accessibilité d'équipements
- Matériels (fauteuils, matériel fédéral, ...)
- Véhicules

Part équipement (3)

→ **61 projets financés** dans le cadre du **seul plan de développement des équipements en Outre-mer et en Corse** pour **11,4 M€** (après redéploiement de crédits)



→ **Au total, 84 projets soutenus** en **territoires ultramarins et Corse** pour **13,2 M€** (toutes enveloppes confondues)



Part équipement (4)

→ **Lancement du premier concours d'idées « Innovation »**

- ✓ portant sur des équipements innovants à l'attention des étudiants en architecture et en ingénierie du bâtiment
- ✓ autour de deux thèmes : l'eau sous toutes ses formes et les sports de balle
- ✓ 18 candidats / 3 lauréats : « MPR » (Nancy) / « Sport Inn » (Paris) / « CRAS » (Paris)

→ **Lancement de l'appel à projets relatif aux études d'équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins**

- ✓ portant sur 3 catégories d'équipements : équipements sportifs de proximité pour l'apprentissage de la natation, les plateaux sportifs couverts pour des sports non traditionnels, équipements permettant une pratique de « sport – santé »
- ✓ 38 candidats / 5 collectivités lauréates : Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (Guadeloupe), Commune du Carbet (Martinique), Commune de Sinnamary (Guyane), Collectivité de Polynésie Française, Territoire des Iles Wallis & Futuna

Part nationale (1)

→ Part innovation

- **23 associations** financées pour un montant de **625 K€**
- intervenant dans les champs du développement du **sport féminin** et des **personnes en situation de handicap**, de **l'innovation des matériels** et de **l'innovation sociale** et de **l'insertion par le sport**

→ Fonds de soutien à la production audiovisuelle

- **36 projets** soutenus pour un montant de **943 K€**
- Depuis 2014, **130 retransmissions et reportages** soutenus dans ce cadre

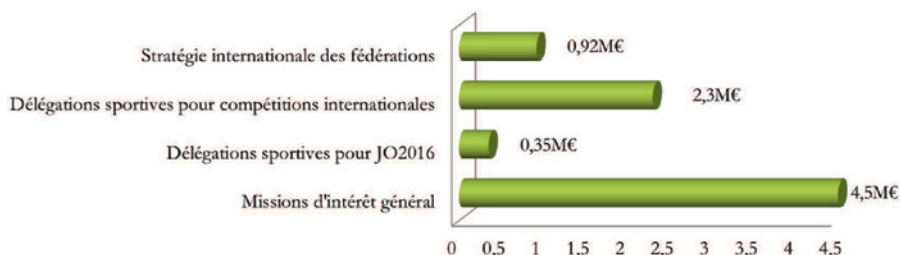
→ Grands événements sportifs internationaux (GESI)

- **16 nouvelles aides financières** pour des GESI
- **50 participants** à la **réunion de transfert d'expérience** à destination des futurs organisateurs

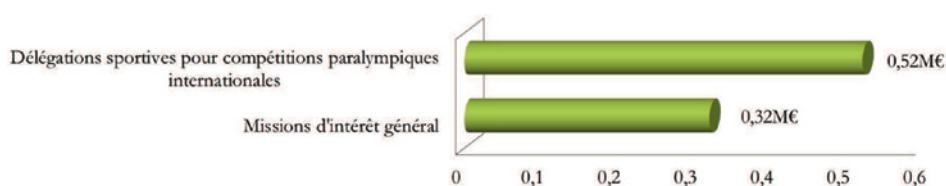


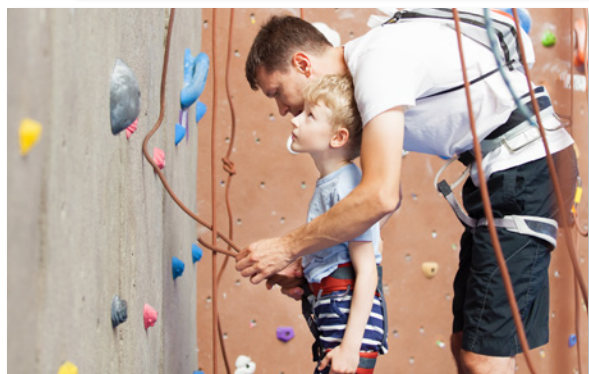
Part nationale (2)

→ 8,07 M€ versés au CNOSF, répartis comme suit :



→ 840 K€ versés au CPSF, répartis comme suit :





CNDS

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - CNDS

69/71, rue du Chevaleret 75013 Paris

Standard : 01 53 82 74 00 / Télécopie : 01 53 79 70 21

www.cn.ds.sports.gouv.fr

 @CNDSsport

 @cn.ds_sport

 CNDS



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT